



Plan de vigilance 2024



SOMMAIRE

1. Périmètres, activités et gouvernance du plan.....	4
A. Périmètres retenus dans le cadre de ce plan de vigilance.....	4
B. Les activités concernées par le plan de vigilance.....	5
C. Gouvernance du plan de vigilance	7
2. Notre approche en matière de développement durable.....	8
A. Une démarche historiquement engagée avec une organisation dédiée.....	8
B. Une stratégie volontariste autour de 3 piliers et de 7 combats	9
C. Des enjeux clés identifiés dans le cadre d'une analyse de double matérialité	11
D. Une politique d'achats responsables	14
E. Des engagements dans le cadre d'initiatives avec de multiples parties prenantes	16
F. Une démarche de certifications et de labellisation	19
G. Une approche basée sur des référentiels reconnus	19
3. Focus sur quelques thématiques.....	20
A. Développer l'économie circulaire	20
B. Réduire l'usage des plastiques	24
C. Assurer une gestion durable de la ressource en eau	30
D. Réduire notre empreinte carbone	33
E. Assurer la santé et la sécurité de nos collaborateurs	37
4. Notre plan de vigilance pour les activités logistiques	41
A. Identification des risques et enjeux clés pour les activités logistiques	41
B. Procédures d'évaluation des fournisseurs.....	44
C. Mesures d'atténuation des risques.....	45
5. Notre plan de vigilance pour les filières d'approvisionnement	48
A. Une approche structurée autour de notre démarche d'achats responsables	48
B. Garantir l'absence de déforestation et de conversion d'écosystèmes à haute valeur de conservation ou à haut stocks de carbone	52
C. Lutter contre la surpêche et améliorer les systèmes d'aquaculture	57
D. Assurer un bien-être animal pour tous les animaux.....	63
E. Faire respecter les droits humains.....	64
F. Encourager une agriculture responsable	66
6. Dispositif d'alerte	68
7. Évaluation et suivi	69

Le Groupement Mousquetaires est un **groupement de plus de 3 100 chefs d'entreprise indépendants** (Le « **Groupement** ») qui exploitent plus de 4 300 points de vente, principalement en France mais aussi en Belgique, en Pologne et au Portugal, avec 7 enseignes réparties dans 3 Métiers :

- Alimentaire : Intermarché, Netto,
- Équipement de la maison : Bricomarché, Brico Cash, Bricorama,
- Mobilité : Roady, Rapid Pare-Brise.

Propriétaires de leur point de vente et entièrement responsables de leur gestion, les chefs d'entreprise sont également copropriétaires du Groupement (Les « **adhérents** »).

La société « **Les Mousquetaires** » est la société mère (« La **Société** ») de **l'ensemble des structures d'appui** du Groupement (*au service des points de vente*), c'est-à-dire les différents sièges, mais aussi les entrepôts logistiques, ou encore les unités de production agroalimentaires.

Ce « **Plan de Vigilance** » répond aux obligations contenues dans la loi française 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Il contient des **mesures de vigilance raisonnable** destinées à prévenir les risques d'atteintes graves aux Droits Humains et Libertés Fondamentales, ainsi qu'à la santé, la sécurité et l'environnement, dans le cadre d'une **obligation de moyens**.

L'approche du Groupement concernant le devoir de vigilance est **alignée avec la démarche globale engagée en matière de développement durable** formalisée dans le rapport annuel de développement durable et le « manifeste » des combats pour le développement durable, accessibles sur le [site internet du Groupement](#).

Depuis son origine, le Groupement s'appuie sur **des valeurs et des principes forts** qui guident son fonctionnement et son développement. Ces principes sont le fondement de ses politiques et de ses actions en matière de développement durable et de conformité mais également de prise en compte et de respect des **parties prenantes**.

Le Groupement promeut le respect de l'ensemble des Droits Humains et Libertés Fondamentales internationalement reconnus et se réfère en particulier à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, et aux Conventions fondamentales de l'Organisation International du Travail (OIT).

Ce document expose le **Plan de vigilance du Groupement Mousquetaires prévu par la loi**. Il présente les approches, les processus et les méthodes utilisés au sein du Groupement, les mesures additionnelles prises dans le cadre du Plan de vigilance ainsi que les politiques, actions et mesures de performance mises en œuvre pour déployer ce plan.

En 2024, nous avons poursuivi les nombreux projets que nous mettons en œuvre pour répondre aux engagements et aux objectifs que nous nous sommes fixés. Nous avons également réalisé une analyse double matérialité afin de bien aligner nos actions sur des enjeux clés.

1. Périmètres, activités et gouvernance du plan

A. Périmètres retenus dans le cadre de ce plan de vigilance

Ce plan de vigilance concerne **les filiales de la Société** contrôlées directement ou indirectement (les « Filiales ») ainsi que ses **fournisseurs et sous-traitants** avec lesquels la Société et ses différentes Filiales entretiennent une « **relation commerciale établie** » au sens de la définition développée par la jurisprudence française.

Les sociétés exploitant les points de vente sont détenues par les adhérents, sans lien capitalistiques avec la Société Les Mousquetaires et ne sont donc pas prises en compte dans le cadre de ce plan de vigilance.

L'ensemble des préconisations du Groupement en matière de développement durable sont recommandées et mises à la disposition des points de vente indépendants.

À titre d'exemple, **des guides et outils accompagnent les points de vente dans leurs démarches qualité et développement durable**. Ils sont rédigés et diffusés depuis 1995. Diffusant les bonnes pratiques, c'est un maillon essentiel dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable : ces guides leur donnent du sens et les aident à les concrétiser. Les guides les plus récents sont le « Guide ICPE PDV », les « Guides des déchets » pour toutes les enseignes et des fiches « Eau ».

Dans le cadre de ses activités, le Groupement Mousquetaires est en **relation avec de nombreuses parties prenantes de natures très diverses** (*clients, fournisseurs, prestataires, sous-traitants, partenaires...*) dans des contextes très variables, tant pour les **activités de distribution et d'immobilier** que pour **Agromousquetaires**, que ce soit en **France** mais également dans les **pays** où nous sommes présents ou avec lesquels nous sommes en relation (*Sourcing, matières premières...*).

Au-delà des spécificités de chaque catégorie de tiers, l'appellation de fournisseurs / prestataires recouvre une **disparité importante à plusieurs niveaux** :

- Taille de l'entreprise : multinationales, filiales locales de multinationales, ETI, PME, agriculteurs...
- Périmètre d'intervention : international, national, régional, local
- Nature des produits : matières premières, produits finis
- Nature de la relation : permanente, trading, spot...
- Modalités d'achats : Groupement, « contrat cadre », national, local

Le terme « fournisseurs » recouvre ainsi **des situations très différentes** :

- Des **fournisseurs de produits de marques**, également dénommées « marques nationales », qui représentent une part importante du chiffre d'affaires réalisé par le Groupement et dont la plupart sont également soumis à la loi sur le devoir de vigilance.

- Des **fournisseurs de produits à marque propre** qui fabriquent des produits sur la base d'un cahier des charges, une part importante de ces produits étant fabriquée par la filiale Agromousquetaires.
- Des **fournisseurs de prestations et de frais généraux** qui interviennent en support aux différentes activités.

Le Groupement ayant plus de leviers sur les marques propres, **les actions sont naturellement plus développées sur cette catégorie de produits.**

50 % environ en volume des produits à marques propres d'Intermarché sont fabriqués dans les 56 usines du Groupement exploitées par Agromousquetaires.

Avec son **modèle unique de "Producteurs & Commerçants"**, Intermarché met le mieux-être des consommateurs au cœur de ses engagements. Ce modèle confère à Intermarché la capacité de s'adapter en permanence aux attentes des clients comme aux nouveaux enjeux sociétaux, pour « mieux produire » et « mieux manger ».

- « Mieux produire », c'est soutenir une production française et responsable.
- « Mieux manger », c'est aider les Français à manger un peu mieux tous les jours.

Il convient également de souligner que **les PME représentent plus de 50 % de nos fournisseurs** et que notre programme « Producteurs d'ici » représente près **7500 partenariats locaux** en France.

Créé en 2017, le « Club Privilège PME » unit Intermarché, Netto et une dizaine de fabricants de produits à leurs marques propres avec, pour vocation, de soutenir et de valoriser durablement des pratiques agricoles et industrielles vertueuses.

B. Les activités concernées par le plan de vigilance

Au-delà des fonctions centrales (achats, marketing, finance, qualité...), la Société et ses filiales interviennent dans **3 activités principales**.

Activités logistiques

La **logistique est un élément essentiel pour les points de vente Mousquetaires**, tous des points de vente de proximité. Afin de stocker, de transporter au moindre coût et de livrer les points de vente, les Mousquetaires ont créé **leur propre organisation logistique**.

Par rapport aux autres distributeurs, les Mousquetaires se distinguent donc par leur logistique intégrée, qui permet de maîtriser et de faire évoluer tout au long de la chaîne d'approvisionnement le niveau de prestation et les coûts associés, ainsi que de bénéficier d'un savoir-faire en propre.

Les Mousquetaires sont aujourd'hui **un acteur majeur de la logistique** avec :

- 45 bases logistiques placées en des points névralgiques des réseaux routiers et autoroutiers en Europe, dont 39 en France ;
- Une flotte de plus de 2 300 camions en France.

Dédiée à l'**activité logistique des enseignes alimentaires (Intermarché, Netto)**, la mission d'ITM Logistique Alimentaire International (ITM LAI) est d'acheminer des produits dans les points de vente des enseignes alimentaires répartis sur tout le territoire français.

ITM Logistique Équipement de la Maison International (ITM LEMI) est, quant à elle, l'entité dédiée aux produits non-alimentaires.

ITM LAI et ITM LEMI interviennent principalement dans le **secteur de l'entreposage et du transport routier de marchandises**.

Réception, stockage, préparation des commandes et optimisation du remplissage des semi-remorques constituent le quotidien des métiers de l'exploitation. Les équipes assurent la fluidité de la chaîne logistique, **de la réception des produits à la livraison en points de vente**.



Très tôt après la création du Groupement, les Mousquetaires ont fait le **pari d'assurer leur indépendance d'approvisionnement en développant leurs propres usines de production**.

La première usine du pôle agroalimentaire du Groupement a ainsi été acquise en 1974 (Société Alimentaire de Guidel - SAG).

Aujourd'hui, 56 unités composent Agromousquetaires et offrent aux consommateurs la possibilité de trouver au meilleur prix des produits sûrs, sains et de qualité, fabriqués exclusivement en France.

Ces unités permettent non seulement de maîtriser les processus de fabrication, ainsi que la qualité et le prix des produits, mais aussi toute la chaîne d'approvisionnement. Principalement destinés aux points de vente du Groupement, les produits d'Agromousquetaires sont proposés en marques propres et s'adaptent en permanence aux évolutions du marché.

Agromousquetaires est ainsi le premier fabricant de marques propres en France, avec **13 filières réparties en 6 pôles** :

- Pôle **Bœuf** : Bœuf Traditionnel, Produits Élaborés
- Pôle **Porc** : Porc frais, Charcuterie
- Pôle **Mer** : Pêche, Produits de la mer
- Pôle **Saveurs** : Lait, Boissons non alcoolisées, Vins
- Pôle **Végétal** : Céréales, Culinaires
- Pôle **Circulaire** : Non alimentaire, Valorisation

Agromousquetaires, c'est aussi une démarche qui va « de la fourche à la fourchette » en collaboration avec de nombreux acteurs (*associations, ONG, chercheurs, industriels, etc.*) qui permet de jouer un **rôle majeur dans la transformation des modes de production** : bien-être animal, pêche durable, agroécologie, etc.

Le maintien du tissu agricole français, la sauvegarde des ressources naturelles et, d'une manière générale, le développement durable constituent les fondations de nos engagements de producteurs responsables.



Au service des points de vente et foncière intégrée du Groupement, IMMO Mousquetaires est la filiale en charge de la conception, de la réalisation et de la gestion des projets immobiliers du Groupement.

Cette filiale est responsable de la construction, de la rénovation et de l'agrandissement et de la cession des sites : points de vente, unités de production et bases logistiques. Elle intervient en partenariat avec des acteurs locaux, intégrant selon les besoins des fonctions commerciales, tertiaires et/ou résidentielles à ses programmes.

C. Gouvernance du plan de vigilance

Un à deux jours par semaine, **chaque adhérent codirige le Groupement** en participant à l'une de ses structures communes, par exemple la logistique, les achats, le marketing, la performance opérationnelle, l'agroalimentaire, le développement durable... c'est le **concept du « tiers temps »** cher au Groupement, un concept unique dans la grande distribution ; à l'œuvre dès la fondation du Groupement il y a plus de 50 ans. Ainsi, les chefs d'entreprises Mousquetaires, chacun dans son/ses point/s de vente, sont indépendants - et gèrent dans l'interdépendance leurs outils communs, au service des magasins.

Le pilotage du plan de vigilance est assuré par la Direction Qualité RSE (« DQRSE ») qui regroupe des fonctions de veille, d'expertise, de développement de bonnes pratiques et de contrôle dans les domaines de la qualité, la sécurité alimentaire, la sécurité, la santé, les achats responsables, l'économie circulaire, la relation clientèle ainsi que la RSE.

La formalisation et la mise en œuvre de ce plan de vigilance résulte d'une **démarche collaborative** associant de nombreuses fonctions du Groupement en particulier la « Direction Conformité et Éthique » ainsi que les équipes des différentes entités concernées.

La supervision de la démarche est assurée par la Commission RSE Stratégie et Éthique qui coordonne l'ensemble des actions en matière de développement durable au niveau du Groupement.

Considérée comme stratégique pour le Groupement, cette commission mise en place en 2023 est portée par la Société Les Mousquetaires (« SLM »), la DQRSE et les RSE métiers. Elle prépare la stratégie RSE des 5 à 10 ans à venir et vise à accélérer le déploiement de la démarche à tous les niveaux du Groupement. Elle assure une surveillance de l'éthique dans l'application des bonnes pratiques.

D'un point de vue opérationnel, elle s'appuie notamment sur la Commission « Évolution du Travail et Marque Employeur » pour les enjeux sociaux et sur la Commission « Efficience Énergétique » pour tous les enjeux liés à l'énergie et à la transition énergétique.

2. Notre approche en matière de développement durable

A. Une démarche historiquement engagée avec une organisation dédiée

Pour les Mousquetaires, l'engagement en faveur du développement durable est une priorité.

Au sein du Groupement, c'est en 1983 qu'est créé le premier laboratoire Mousquetaires – pour former méthodiquement les bouchers à l'hygiène ou faire des études bactériologiques dans les unités de production agroalimentaires et les points de vente.

Cette première étape enclenche une prise de conscience qui donnera naissance en 1996 au « Service Qualité International », qui évolue en « Direction Qualité-Sécurité-Environnement » en 2003 et devient la « Direction Qualité Développement Durable » en 2010 puis la « Direction Qualité RSE » en 2023.

La DQRSE s'appuie également sur **l'équipe DQRSE Région** qui comprend 8 chargés de RSE pour accompagner les pdv dans la sensibilisation, la gouvernance et le déploiement des démarches RSE.

Être à la fois producteurs et commerçants est un véritable atout dans la stratégie de développement durable du Groupement. Grâce à ce positionnement unique, les Mousquetaires font progresser les pratiques de production et d'alimentation en anticipation des enjeux sociétaux.

Depuis 2010, la Direction Qualité RSE s'attache ainsi à concrétiser l'ambition du Groupement : se développer de manière responsable et promouvoir des modes de vie durables, au travers de leurs rôles de distributeur, de producteur, d'employeur et d'acteur engagés dans leurs territoires. **Un plan global se met en place**, concernant aussi bien les points de vente que les unités de production et les entrepôts logistiques.

À titre d'exemple, les Mousquetaires ont fait de la lutte contre les déchets l'un de leurs combats. Précurseurs avec la création de la « Silve » dès 1995, ils ont mis en œuvre des solutions pour réduire, recycler et réutiliser.

La **Société Industrielle de Logistique et de Valorisation des Emballages (Silve)** naît ainsi de la réglementation de 1994 imposant que tous les emballages usagés soient triés et remis à un récupérateur. Elle s'attaque alors au recyclage des cartons en équipant les points de vente de presses à carton ; puis à la récupération des plastiques, aux caisses polystyrène et depuis fin 2022 aux bouteilles PET.

Très vite, **le Groupement dépasse ses obligations légales** ; au-delà du tri et de la remise des déchets à un tiers, la Silve internalise la collecte et revalorise certains déchets afin de permettre un recyclage économiquement rentable et donc une valorisation durable, source de préservation de ressources naturelles.

Par ailleurs, le Groupement a formalisé un **Code de Conduite** qui décrit les principes que doit respecter chaque collaborateur des structures d'appui.

B. Une stratégie volontariste autour de 3 piliers et de 7 combats

Les Mousquetaires s'engagent quotidiennement pour relever des défis environnementaux et répondre aux attentes sociétales. Ils ont construit leur **démarche développement durable autour de 3 piliers et des engagements historiques** :

- **Construire une relation forte avec nos clients** : les Mousquetaires s'engagent à construire une relation forte et pérenne avec leurs clients. Ils proposent une offre de produits et de service sûrs, de qualité, tracés et accessibles dans des points de vente irréprouchables.

→ **Les engagements Mousquetaires**

- 100 % de produits à marque propre sains, sûrs, de qualité, responsables et vendus dans des points de vente responsables.
- Des engagements responsables sur 100 % des filières ayant un impact sur la déforestation et sur les filières mer et aquaculture sensibles.
- Déploiement du plan « devoir de vigilance » sur les zones d'approvisionnement à risque.
- Un projet solidaire et sociétal par catégorie de produits.

- **Porter une attention constante aux collaborateurs** : il n'y a pas de performance économique durable sans performance sociale. Les collaborateurs doivent donc se sentir bien dans leur environnement de travail, avoir de réelles opportunités d'évolution, partager les valeurs du Groupement.

→ **Les engagements Mousquetaires**

- Déployer un plan d'actions structuré autour de la prévention des troubles musculosquelettiques, des risques psychosociaux et de la pénibilité au travail.
- Améliorer la qualité de vie au travail.
- Faire évoluer les collaborateurs, optimiser leur employabilité en développant leurs compétences et en leur proposant des opportunités d'évolution, au sein des différentes filiales du Groupement.

- **Être un acteur de proximité responsable** : profondément attachés à leurs régions, les Mousquetaires participent à leur développement socio-économique (partenariats équitables et durables avec des producteurs locaux ...) et à la réduction de notre empreinte environnementale.

→ **Les engagements Mousquetaires**

- Souscrire aux principes de l'économie circulaire pour agir sur tous les impacts environnementaux de l'activité des Mousquetaires, depuis la production d'énergie jusqu'au traitement des déchets.
- Réduire l'impact environnemental de tous les flux logistiques et des déplacements des salariés.
- Réduire, réutiliser, recycler : 100 % des déchets valorisables des points de vente et des collaborateurs.

- Optimiser la consommation énergétique sur tous les sites du Groupement, avec 32 % d'énergies renouvelables et 40 % d'économies d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2014 et une baisse des émissions carbone de 55% en 2030 par rapport à 2019.
- Valoriser les projets développer sur les territoires et préserver l'emploi local

Face à l'urgence climatique et aux nouvelles attentes sociétales, le Groupement a engagé depuis plus de 10 ans des réflexions collectives et une démarche de développement durable, avec **une stratégie, des actions et des convictions fortes** :

1. **Notre avenir sera RSE ou ne sera pas.** Nos activités, nos métiers et nos fonctions transverses sont confrontés à des enjeux essentiels : les saisir, dès à présent, conditionne notre capacité à maîtriser notre pérennité économique, environnementale et sociétale.
2. **Entrepreneurs, nous sommes-là pour engager des changements créateurs de valeur** pour nos clients, pour l'ensemble de nos partenaires et pour nos entreprises, lors de leur développement et de leur valorisation au moment de leur transmission entre adhérents Mousquetaires.
3. **Le choix de la proximité, inscrit dans notre ADN**, concrétisé tant pour nos approvisionnements que pour les modalités de notre commerce, s'est révélé avant-gardiste. Par ce choix, nous avons bâti une organisation et inscrit à notre actif de nombreuses actions. Aujourd'hui, la proximité répond plus que jamais à la nécessité d'être davantage responsable.

En prenant appui sur les 3 piliers et à la lumière des expériences et des échanges tout en étant **conscient de la nécessité de définir des priorités pour être plus efficace**, le Groupement a lancé une **démarche de transformation** autour de **7 combats** :

- **Climat** : Décarbonation (SBTI), eau et biodiversité
- **Transition alimentaire** : Agriculture française pérenne et alimentation saine
- **Économie circulaire** : Réduction, collecte, valorisation et réemploi des déchets
- **Commerçants responsables** : Démarche RSE de nos points de vente
- **Évolution du travail** : Qualité de vie au travail, attractivité et fidélisation
- **Transition énergétique** : Réduction, production et achats
- **Numérique responsable** : PING - Pour une Informatique Nouvelle Génération

Chacun de ces combats est porté par des adhérents sponsors et des leaders métiers, pour engager une véritable transformation. Notre approche est de capitaliser sur l'existant et d'assurer la transversalité Groupement en poussant la mise à l'échelle de certaines solutions métier.

L'ensemble de cette démarche est détaillée dans un document : « **Nos combats pour le développement durable** ».

C. Des enjeux clés identifiés dans le cadre d'une analyse de double matérialité

D'un point de vue global, l'identification des enjeux repose notamment sur une **analyse de matérialité RSE** qui a permis d'identifier les enjeux clés pour le Groupement en matière d'environnement et de droits humains. La prise en compte de ces enjeux constitue le socle de toute la démarche de développement durable dans laquelle s'inscrit pleinement notre plan de vigilance.

Après une première analyse de matérialité réalisée en 2016, le Groupement Mousquetaires a souhaité **mettre à jour la liste de ses enjeux RSE prioritaires dans le cadre d'une analyse de double matérialité, réalisée conformément aux recommandations de l'EFRAG pour la CSRD.**

La double matérialité constitue une approche fondamentale pour identifier et hiérarchiser les enjeux de développement durable. Cette méthode examine simultanément deux dimensions complémentaires : d'une part, les impacts que nos activités génèrent sur l'environnement et la société (matérialité d'impact), et d'autre part, la manière dont les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance influencent notre performance économique et créent des risques ou opportunités pour notre entreprise (matérialité financière).

Cette approche nous permet de formaliser une vision globale des défis auxquels nous faisons face, en reconnaissant que notre rôle s'étend au-delà de nos seuls résultats financiers pour englober notre contribution au bien-être collectif et à la préservation de notre planète.

La réalisation de l'analyse double matérialité répond ainsi à **plusieurs objectifs** :

- S'inscrire dans la continuité du rapport RSE et de la démarche de durabilité
- Dialoguer avec ses parties prenantes pour comprendre et répondre à leurs attentes
- Affiner et compléter l'analyse des risques sur la prise en compte des enjeux de durabilité
- Actualiser la trajectoire de durabilité et le plan d'action

Pour mener cette analyse de double matérialité, nous avons déployé une **méthodologie structurée en cinq étapes clés entre février et juin 2024** :

- **L'identification des thèmes ESG pertinents**

Nous avons établi une liste exhaustive de 39 enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en nous appuyant sur les référentiels reconnus et les spécificités de nos secteurs d'activité, ainsi que sur toute la documentation existante.

- **La cartographie des parties prenantes**

Cette étape importante nous a permis d'identifier l'ensemble des acteurs concernés par nos activités : collaborateurs, adhérents, fournisseurs, associations, investisseurs, pouvoirs publics et communautés locales.

- **Une consultation approfondie et inclusive**

La richesse de notre analyse repose sur l'ampleur de la consultation menée :

- 25 entités internes ont été mobilisées à travers des entretiens détaillés
- 350 adhérents ont répondu à notre questionnaire, témoignant de leur engagement sur ces sujets
- 7 entretiens avec des parties prenantes externes
- 11 associations dont la vision et les priorités ont été recueillies au travers de questionnaires et de l'analyse de leurs publications

- **L'identification et l'analyse des impacts, risques et opportunités (IROs)**

Cette phase analytique a permis d'identifier et de noter 175 IROs distincts, chacun étant évalué selon sa gravité, sa probabilité d'occurrence et son potentiel d'impact sur nos activités. Chaque notation a été justifiée pour garantir la traçabilité et la robustesse de notre analyse.

- **La consolidation des résultats dans des matrices de matérialité**

Les données collectées ont été synthétisées dans des matrices permettant de visualiser la position de chaque enjeu selon les deux axes de la double matérialité.

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier **30 enjeux matériels**, répartis en trois catégories, tous essentiels pour la continuité et la pérennité de nos activités :

- **Enjeux environnementaux (16 enjeux)**

- Changement climatique (ESRS E1)**

- Adaptation au changement climatique
- Atténuation du changement climatique
- Énergie

- Pollution (ESRS E2)**

- Pollution de l'air
- Pollution des eaux
- Pollution des sols
- Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires
- Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes

- Eau & Ressources marines (ESRS E3)**

- Eau
- Ressources marines

- Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)**

- Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité terrestre et marine
- Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes
- Incidences et dépendances sur les services Écosystémiques

Ressources & économie circulaire (ESRS E5)

- Utilisation des ressources entrantes
- Conception circulaire des produits et services
- Déchets

• Enjeux sociaux (10 enjeux)**Effectifs de l'entreprise (ESRS S1)**

- Salaires décents et sécurité de l'emploi des collaborateurs
- Dialogue social avec les collaborateurs
- Santé et sécurité des collaborateurs
- Formation et développement des compétences des collaborateurs

Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)

- Conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur
- Respect de la dignité et droits fondamentaux des travailleurs de la chaîne de valeur

Communautés affectées (ESRS S3)

- Droits économiques, sociaux, culturels des communautés

Clients & utilisateurs finaux (ESRS S4)

- Informations sur les clients et consommateurs
- Sécurité, santé et nutrition des clients et consommateurs
- Inclusion sociale des clients et consommateurs

• Enjeux de gouvernance (4 enjeux)**Conduite des affaires (ESRS G1)**

- Culture d'entreprise éthique
- Bien-être animal
- Engagement politique et activités de lobbying
- Gestion des relations avec les fournisseurs

Les matrices de double matérialité révèlent une **hiérarchisation nuancée de ces 30 enjeux**.

Certains émergent comme particulièrement critiques sur les deux dimensions (Matérialité d'impact et matérialité financière) :

- L'atténuation du changement climatique
- L'énergie
- La pollution de l'air
- Le bien-être animal
- L'utilisation des ressources entrantes
- La gestion des déchets
- L'eau
- La santé et sécurité des collaborateurs
- La culture d'entreprise éthique

Cette analyse de double matérialité constitue ainsi la boussole qui nous permet d'allouer nos ressources de manière optimale, de prioriser nos actions et d'engager un dialogue constructif avec l'ensemble de nos parties prenantes sur les sujets qui comptent vraiment pour notre avenir commun.

Les enjeux identifiés s'intègrent dans les différents plans d'action déjà mis en place. Des **analyses plus approfondies** sont également réalisées afin de prendre en compte les spécificités sectorielles et adapter les mesures d'atténuation.

Cette analyse de double matérialité RSE est ainsi complétée par une **démarche de cartographie des risques** plus détaillée pour certaines activités, en particulier les activités logistiques, et une revue approfondie pour certaines filières d'approvisionnement et/ou de matières premières qui sont présentées plus loin dans le document. Les **risques liés aux pays d'approvisionnement** sont pris en compte dans le cadre de notre démarche d'achats responsables et de l'analyse des filières.

L'identification des enjeux clés se traduit également par l'orientation prise par les Mousquetaires pour renforcer sa vigilance sur **7 combats RSE**.

D. Une politique d'achats responsables

Les approvisionnements sont essentiels pour la performance développement durable d'un producteur distributeur.

À travers leurs filières, les Mousquetaires s'engagent sur les conditions sociales et environnementales de production, notamment par la mise en place de partenariats durables avec leurs fournisseurs et à travers une politique d'achats responsables.

La Direction des Achats et la Direction Qualité RSE veillent à ce que la stratégie d'achat intègre les objectifs et les outils de la **démarche achats responsables**.

Le Groupement Mousquetaires s'est engagé depuis plus d'une décennie dans une politique structurée d'achats responsables, reposant sur une démarche d'amélioration continue avec ses fournisseurs et prestataires. Cette politique contribue à prévenir les risques sociaux, environnementaux et éthiques dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, en cohérence avec la loi sur le devoir de vigilance.

Élaborée en 2015 et signée par tous les fournisseurs depuis 2018, la **Charte Fournisseurs pour des Achats Responsables**, mise à jour en 2025, formalise les engagements attendus de tous les partenaires du Groupement. Elle repose sur **4 enjeux structurants et 16 engagements** couvrant les domaines suivants :

- **Gouvernance RSE** : formalisation d'une politique RSE, maîtrise de la sous-traitance, dialogue avec les parties prenantes.
- **Droits humains & territoire** : santé et sécurité au travail, respect des droits fondamentaux du travail, gestion des compétences, inclusion, ancrage territorial.
- **Environnement** : lutte contre la déforestation, gestion des déchets et de l'eau, protection de la biodiversité, réduction des émissions de CO₂, éco-conception.

- **Éthique** : lutte contre la corruption, loyauté des pratiques, respect du bien-être animal.

Élaborée à partir des recommandations de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises, elle s'enrichit désormais de :

- L'ISO 26030 sur le développement durable dans la chaîne alimentaire
- L'ISO 20400 sur les achats responsables
- L'alignement avec les normes ESRS de la directive européenne CSRD

Cette charte est **signée par l'ensemble des fournisseurs** du Groupement et constitue un engagement formel à respecter les principes du développement durable dans leurs activités.

Une cartographie des risques par filière, par zone géographique et par matière première guide l'intensité des contrôles et le niveau d'exigence.

Dans ce cadre, nous avons établi une liste de pays à risques et de pays interdits de sourcing en termes de localisation des sites de production et d'approvisionnements matières premières. Cette liste s'appuie sur l'ESG Risk Compass d'AMFORI, construit à partir de plusieurs bases de données publiques telles que le Yale University Index.

En fonction de la **localisation des sites de production** ou des **matières premières utilisées**, le Groupement demande ainsi des garanties supplémentaires.

Pour s'assurer de la conformité des pratiques, le Groupement a mis en place **un système d'évaluation rigoureux** :

- **Évaluation RSE obligatoire**, en priorité via **Ecovadis**, ou à défaut via un référentiel reconnu.
- **Audits sociaux Amfori BSCI** obligatoires pour les pays considérés comme à risque, avec des exigences de conformité différenciées selon le niveau de performance (A/B/C = conforme ; D/E = non conforme).
- **Interdiction du sourcing** dans certains pays à très haut risque, sauf dérogation exceptionnelle validée par le Groupement.

Les exigences de la Charte sont systématiquement intégrées :

- Dans les **appels d'offres et cahiers des charges**,
- Lors des **références fournisseurs**,
- Et dans le **suivi régulier des relations commerciales**.

Les plans d'action correctifs peuvent être exigés en fonction des résultats d'évaluation, avec des échéances de réévaluation allant de 6 à 24 mois. Des formations internes sont régulièrement organisées pour les équipes achats et qualité du Groupement afin d'assurer la bonne application de ces exigences.

Les fournisseurs soumis à la **loi sur le devoir de vigilance** doivent transmettre annuellement leur propre plan de vigilance au Groupement. Ceux concernés par la **directive européenne CSRD** doivent publier leurs indicateurs extra-financiers conformément aux standards ESRS.

Enfin, un **dispositif d'alerte** externe et anonyme est mis à la disposition de toute partie prenante pour signaler des manquements aux engagements pris.

La politique d'achats responsables du Groupement Mousquetaires constitue ainsi un levier stratégique majeur pour **traduire concrètement nos engagements en matière de développement durable**.

À travers leurs filières, les Mousquetaires s'engagent sur les conditions sociales et environnementales de production, notamment par la mise en place de partenariats durables avec leurs fournisseurs et une approche structurée d'amélioration continue.

Cette politique s'inscrit pleinement dans notre ambition d'être « **acteur d'un développement responsable et de la transformation sociétale** », en cohérence avec nos 3 piliers stratégiques et nos 7 combats prioritaires.

Le suivi de la mise en œuvre de la Politique d'achats responsables est assurée dans le cadre du **Comité de pilotage « Achats Responsables »** de la DQRSE.

E. Des engagements dans le cadre d'initiatives avec de multiples parties prenantes

Depuis 2012, Intermarché participe à l'**initiative « Business Social Compliance Initiative » (BSCI devenu Amfori BSCI)**, qui a pour vocation de chercher à améliorer les conditions de travail dans la chaîne internationale d'approvisionnement.

Intermarché a été le premier distributeur français à rejoindre le BSCI en tant que membre et de pouvoir ainsi faire développer ses engagements en matière de responsabilité sociale.

Le système BSCI, basé sur une approche de développement, s'inscrit dans la durabilité et repose sur trois piliers :

- la surveillance des activités via de réguliers audits sociaux indépendants ;
- l'amélioration des conditions de travail par des suivis des plans d'actions proposés par les fournisseurs ;
- l'établissement d'un dialogue constructif avec les différentes parties prenantes sur la scène européenne et internationale.

La Direction Qualité RSE du Groupement est membre du « Network Committee » d'Amfori pour la France.

Mis en place en 2000, le **Code de conduite d'amfori BSCI** a été remis à jour en 2021 et diffusé en 2023.

Un programme d'audits sociaux annuels en tant que membre d'Amfori BSCI est établi sur la base d'une cartographie des risques.

La cartographie est construite grâce à des indicateurs de risque pays (*eux-mêmes tirés des indicateurs de gouvernance dans le monde de la Banque mondiale*) et de risque en termes de secteurs d'activités fournis (*basé sur le Bribe Payer Index, un indice donnant le niveau de corruption des secteurs d'activité et publié par l'association Transparency International, qui est spécialisée dans la lutte contre la corruption*).

Sur la base de cette cartographie, des audits sont programmés selon le référentiel Amfori BSCI, lui-même basé les conventions internationales de l'OIT et la norme SA 8000 avec un code de conduite construit sur 11 grands principes :

- Liberté d'association et droit de négociation collective
- Comportement éthique dans les affaires
- Rémunération juste
- Santé et sécurité au travail
- Protection spéciale pour les jeunes travailleurs
- Non-discrimination
- Horaires de travail décent
- Pas d'emploi précaire
- Protection de l'environnement
- Pas de recours au travail des enfants
- Pas de travail forcé

Pour faire suite à ces audits, des plans de remédiations sont mis en œuvre dans les usines, et elles peuvent bénéficier de formations et de programmes gratuits dispensés dans leur pays et dans la langue du pays sur les thèmes sur lesquels des non-conformités ont été relevées ou sur lesquels ils peuvent être concernés.

Pour traduire son engagement en faveur du climat, le Groupement a adhéré à **ACT**[®] (*Assessing low Carbon Transition*), une méthode internationale, portée par l'Ademe. Cette méthode permet d'évaluer si une entreprise prend la bonne trajectoire pour respecter l'Accord de Paris, visant à diviser par trois les émissions de CO2 d'ici dix ans. Les études menées sur l'empreinte carbone de la grande distribution ont montré que la majorité des gaz à effet de serre émis n'était pas liée à ses activités directes, mais de façon plus large à la chaîne de valeur (*fabrication et utilisation des produits vendus, réseaux de distribution*).

Pour aller plus loin, le Groupement s'est engagé dans le **SBTi** (*Science Based Targets initiative*) avec un courrier d'intention validé en janvier 2024 pour les 4 pays et toutes les entités amont et aval. Les objectifs et les plans d'actions seront déposés en juillet 2025.

Le Groupement Mousquetaires a aussi décidé de participer à l'expérimentation menée par l'Ademe sur l'affichage environnemental des produits alimentaires en utilisant l'ACV classique sur une centaine de produits. Les travaux de l'Ademe ont généré un rapport scientifique qui a été remis fin 2021 au Gouvernement, puis un deuxième rapport du Comité scientifique remis en décembre 2023.

Nous attendons les recommandations du ministère sur la méthodologie et le label visuel pour les appliquer sur nos produits. Nous suivons les avancées du gouvernement qui vient de publier en accès libre et pour le tester un calculateur : l'écobalyse.

Relations avec les parties prenantes

Dans le cadre de sa démarche de développement durable le Groupement Mousquetaires interagit avec **de nombreuses parties prenantes selon différentes modalités** :

- **Les partenariats avec des ONG** : le Groupement travaille en lien étroit avec différentes ONG de protection de l'environnement ou spécialisées dans la bienveillance animale. Un partenariat existe notamment depuis plusieurs années avec l'ONG Earthworm, qui l'aide à prioriser ses actions et l'accompagne dans l'analyse et la diminution des risques (environnementaux principalement mais également sociaux) que ce soit pour les ressources terrestres ou marines. Le Groupement Mousquetaires a donc, en cours avec Earthworm, différents chantiers d'analyse des chaînes d'approvisionnements sur plusieurs matières (soja, huile de palme, bois, charbon de bois, soja importé, thon crevettes, saumon, cabillaud...). Les partenariats sont détaillés par filière dans la partie consacrée aux filières d'approvisionnement.
- **Les Comités d'Experts** : une deuxième méthode utilisée par le Groupement pour prioriser ses actions en termes de risque environnemental est la mise en place de comités d'experts. Sur des filières animales ou végétales identifiées à risque, un comité technique de parties prenantes a été créé, incluant des chercheurs, des industriels, des syndicats interprofessionnels et des associations environnementales. Ces instances de concertation sont consultées tous les ans sur l'orientation à donner aux plans de progrès et sur leur avancement. Les filières identifiées aujourd'hui sont les filières végétales pour l'intégration de référentiels agroécologiques, les ressources halieutiques, l'aquaculture, ainsi que les filières lait et les filières animales avec des engagements sur la bienveillance animale.
En matière d'achats responsables, nous avons par exemple mis en place les comités suivants :
 - Comité de pilotage « Mer » : 1 à 2 réunions par an
 - Comité de pilotage « BEA petites espèces » (*poulet, canard, dinde, poule pondeuse, lapin*) : 2 réunions par an
 - Comité de pilotage « BEA grandes espèces » (*vaches laitières, bœuf / veau, porc*) : 1 réunion tous les 2 ans

Lors de ces réunions, sont abordés différents sujets tels que les actualités filières, la mise à jour et la diffusion des clauses contractuelles à destination des fournisseurs, les feuilles de routes par espèces ou encore les indicateurs de suivis.

- **Les interprofessions et organisations techniques** : le Groupement Mousquetaires est membre de plusieurs organisations interprofessionnelles comme la FCA, la FMB, Perifem et l'Institut du Commerce. Ces adhésions lui permettent d'être en veille et anticipation des futurs textes en lien avec la démarche de développement durable mais aussi de partager les expériences de chaque opérateur pour une mise en œuvre plus efficiente. En 2024, le Groupement Mousquetaires a également rejoint la **Fédération du Commerce et de La Distribution (FCD)**.

F. Une démarche de certifications et de labellisation

Que ce soit dans le cadre des activités logistiques ou des activités agroalimentaires, le Groupement est engagé dans des démarches qualité permanentes.

Ces démarches se distinguent également par leur responsabilité sociale et environnementale, dont témoignent les nombreuses certifications obtenues par de très nombreuses entités, de nombreux sites de productions et au travers des démarches de filières sur les matières premières agricoles :

- ISO 9001 pour le management de qualité
- ISO 14001 pour le management environnemental
- ISO 22000 pour la sécurité des denrées alimentaires
- ISO 50001 sur la gestion de l'énergie
- Produit issu d'une filière HVE (Haute Valeur Environnementale)
- Produit issu d'une filière CRC (Culture Raisonnée Contrôlée)
- Produit labélisé « Zéro Résidu de Pesticides » (ZRP)
- Produit Bio
- IFS Food pour la qualité et la sécurité des procédés et des produits
- FSQS : Food Store Quality Standard pour la sécurité alimentaire dans les points de vente

G. Une approche basée sur des référentiels reconnus

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de vigilance, nous nous sommes **appuyés sur plusieurs référentiels existants** :

- **Principes directeurs de l'OCDE** à l'attention des multinationales - 2023
- **Principes directeurs des Nations Unies** relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme - 2011
- **Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises** - 2018

Ce plan de vigilance prend ainsi en compte **l'ensemble des risques** en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et de sécurité des personnes et d'environnement tels que définis ci-après :

- **Droits humains et libertés fondamentales** : travail des enfants, travail forcé, droits des travailleurs, harcèlement et discrimination, conditions de travail...
- **Santé et Sécurité des personnes**, notamment accidents, exposition à des substances nocives, risques psychosociaux, risques sanitaires, impact des nouvelles technologies...
- **Environnement** : atteintes à la biodiversité, pollutions, émissions de gaz à effet de serre, changement climatique, gestion durable des ressources et des déchets...

De notre point de vue, la maltraitance animale est également une problématique importante que nous rattachons aux enjeux éthiques, et que nous abordons sous une dynamique positive dans le cadre d'une démarche de **bientraitance animale**.

3. Focus sur quelques thématiques

A. Développer l'économie circulaire

L'économie circulaire est un modèle économique basé sur la réduction du gaspillage et la préservation des ressources naturelles.

L'économie circulaire représente pour le Groupement des Mousquetaires bien plus qu'un simple enjeu environnemental : c'est une transformation profonde de notre modèle économique qui vise à découpler croissance et consommation de ressources. Depuis la création de la SILVE en 1995, nous avons progressivement bâti un écosystème circulaire unique en France, intégrant l'ensemble de notre chaîne de valeur.

En 2024, cette vision s'est traduite par des résultats concrets : 156 000 tonnes de cartons et 6 800 tonnes de films plastiques collectés et valorisés, démontrant l'efficacité de notre approche systémique.

En janvier 2022, un pôle économie circulaire a été créé au sein de la Direction Qualité RSE du Groupement. Sa mission est d'aller chercher sur le territoire national des solutions locales, d'accroître l'expertise et la visibilité des actions auprès des points de vente.

Le pôle intervient notamment sur la gestion des matières premières secondaires, le pilotage des actions, le suivi des enjeux réglementaires, la représentation dans les instances et auprès de la société civile ainsi que dans le cadre de formations et d'accompagnements.

Les démarches engagées par le Groupement s'inscrivent également dans le cadre de la loi AGEC (*Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire*) votée en février 2020.

Cette loi vise à accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle vise ainsi à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire. Elle se décline en cinq grands axes :

- sortir du plastique jetable ;
- mieux informer les consommateurs ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire.

Souscrire aux principes de l'économie circulaire implique de mettre en œuvre une boucle vertueuse entre production et consommation, en passant par la transformation, le transport et le stockage.

Acteur de chaque maillon de cette boucle, le Groupement réinvente son modèle de production et de distribution afin de préserver l'environnement et les ressources naturelles. C'est une source d'économies et de motivation pour nos collaborateurs. Réduire les emballages, les collecter, les trier et les recycler sont trois leviers clés pour agir.

Notre stratégie est mise en œuvre sur 4 axes :

1. Traiter les sujets successivement, en commençant par les priorités ;
2. Étudier les différents leviers d'action et partir de l'expérience de nos entités pour trouver des solutions communes et des partenaires à l'échelle du Groupement pour massifier les volumes ;
3. Faire simple pour que les écogestes ne compliquent pas la vie des clients et collaborateurs ;
4. Présenter à tous nos acteurs des solutions clé en main, testées et durables pour agir tout au long du cycle de vie.

D'ici 2030, nous nous sommes fixé 3 objectifs :

- 100 % de nos déchets valorisables, collectés et recyclés sur tous nos sites ;
- Intégrer la démarche d'éco-conception des emballages pour toutes nos marques propres, toutes enseignes confondues ;
- Proposer à nos clients des solutions de collecte de leurs déchets sur certaines filières d'économie circulaire.

Le Groupement mène ainsi de **nombreuses actions concrètes en faveur de l'utilisation efficiente des ressources et de l'économie circulaire**, avec des ressources dédiées à leur mise en œuvre.

Les actions visant à réduire l'usage du plastique sont décrites dans la partie suivante.

Les actions sont menées à **différents niveaux de la chaîne de valeur et du cycle de vie** du produit, tant au niveau des activités de production (Agromousquetaires) qu'au niveau des points de vente :

- **Conception circulaire des produits**, dans le cadre d'un programme global de refonte des emballages (#Défi Emballage) lancé en 2019 pour réduire les quantités de matière et améliorer la recyclabilité par exemple dans le cadre du déploiement d'une démarche d'éco-conception incluant 22 ACV (Analyses de Cycle de Vie) réalisées en interne depuis janvier 2023.
- **Développement de l'utilisation de matières recyclées** dans les emballages et dans l'amélioration de **la recyclabilité des produits**.
- **Réduction des déchets et optimisation de leur gestion dans le cadre des actions de la SILVE**, le développement d'une boucle d'économie circulaire des bouteilles PET ou encore dans la mise en place d'une logistique inversée pour la gestion des déchets dans le réseau de distribution.
- **Valorisation des co-produits et des déchets au niveau d'Agromousquetaires avec trois filiales dédiées** : CORNILLÉ Sas, experte dans le traitement des co-produits d'origine bovine en France, la Société Armoricaire de Valorisation Énergétique (SAVE), spécialisée dans le traitement et la valorisation énergétique des déchets organiques ou encore Estener, seule usine en France à transformer des graisses animales non alimentaires en biodiesel.

- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**, à travers plusieurs initiatives.
 - Un **plan Anti-Gaspi** a été mis en place dès fin 2019 pour réduire les déchets d'invendus dans les enseignes alimentaires Intermarché et Netto. De nombreuses actions opérationnelles sont déployées en magasins : création de paniers anti-gaspi « Les Moches » vendus à prix réduit pour écouler les fruits et légumes invendus, installation de “corners” anti-gaspi avec des remises de 30 à 50 % sur les produits en date courte... Depuis leur référencement en mars 2022, nos enseignes Intermarché et Netto ont vendu plus 800 000 paniers de fruits et légumes anti-gaspi dont près de 400 000 paniers de fruits et légumes en 2024.
 - Un **partenariat avec l'application Too Good To Go** dès 2019, pour proposer des paniers de produits invendus aux consommateurs via cette plateforme. Depuis le début du partenariat, nos points de vente Intermarché et Netto ont vendu plus de 2,1 millions de paniers. En 2024, 143 nouveaux magasins Intermarché et Netto ont adopté le service Too Good To Go, pour un total de 531 magasins actifs sur l'année. L'ensemble de ces magasins ont sauvé près de 740 000 paniers anti-gaspi en 2024.
- **Dons alimentaires et solidaires**, à travers plusieurs initiatives. Plutôt que de détruire les invendus, les Mousquetaires en font un **levier de solidarité**.
 - **Cinq conventions nationales ont été signées** avec des associations caritatives (Banques Alimentaires, Restos du Cœur, Croix-Rouge, etc.) pour le don de denrées.
 - Des **opérations « produits-partage »** menées par les adhérents (*11 opérations en 2023*) contribuent à soutenir des causes tout en écoulant des produits. Ces actions nécessitent une organisation logistique (*collecte des produits, stockage*), la coordination avec les associations et l'allocation de ressources humaines dédiées (référents dons dans les magasins, etc.), montrant l'implication du Groupement dans le **réemploi à des fins sociales**.
- **Développement du vrac et du réemploi des emballages**, par exemple :
 - Remplacement des emballages problématiques.
 - Mise à disposition au rayon fruits et légumes de filets (coton et rPET) réutilisables depuis 2019.
 - Développement des rayons « vrac » épicerie bio
 - Référencement de la solution NoWW pour équiper les points de vente d'un collecteur de contenants en verre ou plastique.
 - Tests en point de vente avec la solution de barquettes inox réemployables Berny.
- **Réemploi et à la seconde vie des produits non alimentaires**, développées dans le cadre de partenariats pour éviter le gaspillage des produits de bricolage et de jardin initiés par les enseignes du pôle Équipement de la Maison (Bricomarché, Bricorama), dans le cadre du développement de l'offre seconde main / reconditionné par exemple :

- Depuis 2021, un partenariat avec le réseau solidaire **ENVIE** permet de récupérer des outils de bricolage/jardinage invendus ou d'occasion afin de les reconditionner et de leur donner une seconde vie.
 - Des « corners d'occasion » ont été mis en place dans certains magasins pour recueillir des outils de jardinage et de bricolage apportés par les clients, qui seront revendus d'occasion sur place.
 - Un accord avec **Emmaüs** permet de vendre à prix réduit (30 % de la valeur) des stocks d'invendus de bricolage aux personnes défavorisées plutôt que de les jeter.
- **Accompagnement des points de vente** dans leurs démarches qualité et développement durable, par les équipes Qualité RSE des entités avec le soutien de la Direction Qualité RSE du Groupement pour la diffusion et le partage des bonnes pratiques mais aussi dans le cadre de la formation continue des adhérents.

Des guides à destination des points de vente sont rédigés et diffusés depuis 1995. Diffusant les bonnes pratiques, c'est un maillon essentiel dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable : ces guides leur donnent du sens et les aident à les concrétiser. A titre exemple, on peut citer :

- les « **Guides des déchets** » mis à jour régulièrement afin d'accompagner les points de vente dans la valorisation de l'ensemble de leurs déchets et de ceux de leurs clients.
- Le « **Guide anti-gaspillage et gestion de la démarque** » qui traite notamment de la lutte contre gaspillage alimentaire, des dons de produits, de la valorisation pour l'alimentation animale et des biodéchets.
- Le « **Guide des services** » qui propose de nombreuses solutions en lien avec l'économie circulaire, à mettre en place avec des partenaires, notamment :
 - Panier anti-gaspillage
 - Location de matériel
 - Borne de recyclage de bouteilles en plastique
 - Collecteur contenants consignés
 - Espace de collecte de tri

Des **fiches actions** sont également formalisées et diffusées auprès des points de vente, par exemple pour la création d'espace occasion pour les produits de seconde main (Jouet, textile...).

- **Actions de formation et de sensibilisation** auprès des collaborateurs et des clients
- **En interne**, auprès des collaborateurs, pour mieux intégrer les enjeux de traçabilité et d'approvisionnement responsable, et plus globalement de RSE.
 - **Auprès de nos clients**, dans le cadre de campagnes pédagogiques (*étiquetage anti-gaspi sur les produits, affichages en magasin, communications digitales*) destinées à pour encourager les « écocestes » des consommateurs.

Outre les solutions disponibles sur le marché et utilisées par une partie de nos points de vente (Phenix, Comerso ou encore Smartway), nous avons développé en 2022 notre propre solution de gestion des dates limites de consommation (DLC), d'alerte et de stickage des dates courtes.

Le Groupement s'est d'abord focalisé sur les déchets générés par ses sites. Aujourd'hui, une boucle 100 % circulaire est opérationnelle pour le carton et le plastique, entre 90 % de ses points de vente et ses unités de production en passant par sa logistique.

B. Réduire l'usage des plastiques

D'un point de vue général, les emballages jouent un rôle important dans la protection des produits et la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment lors du transport et la manipulation des produits.

L'emballage est aussi un élément de communication qui permet d'informer le consommateur conformément aux réglementations applicables, mais aussi d'assurer la traçabilité des produits.

Les emballages plastiques présentent particulièrement de nombreux avantages (*légèreté, résistance, nettoyage facile...*) qui ont conduit à une large utilisation depuis de nombreuses années par la grande distribution. Ils permettent aussi une conservation plus longue des aliments et contribuent à la sécurité alimentaire tout en renforçant l'hygiène.

Pendant longtemps, le plastique a également été utilisé pour concevoir des produits faciles à fabriquer en grandes quantités, notamment en matière d'équipements de la maison (cuisine...), de jouets... Cependant, ces produits comme les emballages peuvent constituer une menace pour l'environnement s'ils sont mal gérés et s'ils ne sont pas intégrés dans un processus de recyclage. Certains objets et emballages en plastique ne sont pas recyclables, peuvent contenir des produits avec des risques pour l'environnement et nécessitent des matières premières en grande quantité.

Nous sommes ainsi bien conscients des impacts négatifs du plastique sur l'environnement et nous savons aussi que c'est une question qui préoccupe nos clients. Nous sommes particulièrement sensibles à ces enjeux depuis de nombreuses années, notamment par le biais des produits que nous fabriquons nous-mêmes dans nos propres usines.

Notre priorité est de bannir le plastique en supprimant autant que possible le plastique à usage unique.

Notre démarche est structurée autour de plusieurs éléments :

- Une **cartographie des risques associés au plastique** avec une combinaison de plusieurs approches
- Des **engagements** tant en interne que dans le cadre de la participation à des initiatives sectorielles
- Des **actions concrètes**

Afin d'identifier les enjeux prioritaires, le Groupement a réalisé une cartographie des risques associés à l'utilisation du plastique.

L'identification des risques a été réalisée à partir d'une analyse documentaire et de réunions de travail en interne.

Dans le cadre d'une approche par la chaîne de valeur et le cycle de vie, nous avons identifié **plusieurs risques associés au plastique**, tant pour l'environnement que pour la santé.

Au-delà des risques environnementaux et sanitaires, le développement de l'utilisation du plastique a indirectement **des conséquences sociales sur les travailleurs et les communautés**.

Il convient tout d'abord de rappeler que la pollution plastique est le résultat d'un **processus en plusieurs étapes** :

- **Pertes ou fuites de plastiques dans l'environnement** qui se produisent sur l'ensemble du cycle de vie.
- **Dispersion des plastiques présents dans l'environnement** sous l'effet des réseaux d'eaux usées ou pluviales (*fibres textiles, microplastiques issus des cosmétiques ou issus de l'abrasion des pneumatiques, déchets plastiques jetés sur la voie publique...*), de l'air et du vent (*fibres textiles, poussières urbaines...*), des retombées atmosphériques, des fleuves et des rivières où commence le processus de fragmentation sous forme de microplastiques, et courants marins.
- **Accumulation des déchets plastiques** dans l'un des quatre compartiments que sont les eaux douces, le sol, l'air et les mers et océans, avec des passages possibles d'un compartiment à un autre.

Au-delà du plastique en tant que tel, le **risque chimique lié à la pollution par les plastiques** est un élément important à prendre en compte. Les déchets plastiques peuvent notamment être sources de contaminants (perturbateurs endocriniens...) par le biais des substances chimiques qu'ils contiennent (plastifiants et additifs en particulier).

- Risques environnementaux

Les impacts du plastique sur l'environnement et sur la biodiversité se situent à plusieurs niveaux, de la production aux multiples utilisations ainsi qu'au recyclage et à la destruction :

- Production de plastiques liés à des **matières premières fossiles** (*pétrole, gaz, charbon...*) ;
- **Libération de substances chimiques et toxiques dans l'atmosphère** ainsi que dans l'eau et les sols lors de l'extraction et le transport de matières premières fossiles (*pétrole, gaz, charbon*) ;
- **Libération d'éléments toxiques et cancérigènes dans l'atmosphère** en raison des additifs pétrochimiques ajoutés aux polymères vierges lors de la transformation des matières premières en plastique ;
- Émission de substances toxiques dans l'environnement proche lors de **l'incinération du plastique** ;

- **Pollution des sols et de l'eau** dans le cadre de l'enfouissement des déchets plastiques avec des particules et des produits chimiques nocifs ;
- **Rejet de particules** dans le cadre du recyclage et de la décomposition des plastiques ;
- **Ingestion de plastiques** par les oiseaux et les animaux marins avec pour conséquence une contamination de tout l'écosystème marin, et indirectement de toute la chaîne alimentaire ;
- **Migration des produits chimiques** contenus dans les emballages vers la nourriture ou la boisson.
- **Contacts** dont enchevêtrements, impliquant l'encerclement, l'étranglement, la capture des animaux marins ;
- **Ingestions** (intentionnelle ou accidentelle, directe ou indirecte) ;
- **Dissémination de pathogènes ou de polluants sur de longues distances.**

Les impacts de la pollution plastique sur l'environnement, en particulier le milieu marin, sont ainsi liés au risque d'étranglement, d'enchevêtrement et d'ingestion, avec des impacts sur la biodiversité.

- Risques sanitaires

Le plastique pose des risques différents pour la santé à chaque étape de son cycle de vie. Ces risques proviennent à la fois de l'exposition aux particules de plastique elles-mêmes et aux substances chimiques qui y sont associées :

- **Accidents industriels** avec des risques de pollution (rejets chimiques...), risques professionnels pour les travailleurs et risques pour les communautés vivant à proximité.
- **Ingestion de microparticules de plastique** et de substances toxiques associées due au dépôt de produits chimiques présents dans le plastique sur les produits alimentaires ou à la contamination des eaux.
- **Inhalation de microparticules de plastique** et de substances toxiques associées due à un contact direct avec le produit plastique (vêtements, emballages, jouets pour enfants, etc.).

Ces risques concernent tous les individus mais les personnes exposées de façon prolongée (travailleurs dans le domaine du plastique, riverains d'usines, consommateurs quotidiens de produits plastiques) ainsi que les publics vulnérables (enfants, nourrissons et femmes enceintes) sont tout particulièrement potentiellement affectés.

Dans le cadre de nos activités, **les zones de risques de situent principalement à deux niveaux :**

- les produits en plastique ;
- les emballages.

S'agissant des emballages plastiques en lien avec nos activités qui constituent l'enjeu majeur en termes quantitatifs, on peut distinguer 5 macro-catégories avec des natures différentes décrites ci-après :

Macro-catégorie	Catégories de produits	Principaux types d'emballages plastiques
Alimentaire – frais	Viande, charcuterie, poisson Produits laitiers Plats préparés (frais, surgelés...) Fruits et légumes	Barquettes Pots Sachets souples
Alimentaire – autres	Lait Eaux plates et gazeuses Boissons gazeuses, jus de fruits Huiles, vinaigres, condiments Épicerie sucrée Épicerie salée	Bouteilles Flacons Sachets souples Pots et barquettes
Non alimentaire	Hygiène/beauté/cosmétique Entretien de la maison Contenants de liquides professionnels Divers (jouets, bricolage, électronique, etc.)	Bouteilles et flacons Pots et tubes Seaux, bidons, fûts Blisters et coques Sachets souples
Caisse	Sacs de caisses	Sacs
Logistique	Emballages secondaires Emballages du e-commerce Emballages de transport rigides Emballages de transport souples	Films de regroupement de lots de produits (bouteilles, canettes, papier hygiénique, etc.) Sachets Palettes, caisses Films de palettisation

Au-delà de la conformité aux réglementations applicables, telles que la directive sur les plastiques à usage unique entrée en vigueur en juillet 2021, et souvent par anticipation, nous sommes **engagés dans le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.**

Le Groupement est notamment **engagé à réduire, réutiliser et recycler ses emballages plastiques** tout en garantissant la qualité et la sécurité sanitaire des produits, dans le respect des réglementations applicables, tant au niveau de l'information des consommateurs que de l'indispensable traçabilité des produits.

Depuis plus de 25 ans, **les Mousquetaires ont fait de la lutte contre les déchets l'un de leurs combats.**

Précurseurs **avec la création en 1995 de la Société Industrielle de Logistique et de Valorisation des Emballages (Silve)**, ils ont mis en œuvre des solutions pour réduire, recycler et réutiliser. Cela s'est notamment traduit par la récupération et le recyclage des plastiques depuis de très nombreuses années.

En 2024, ce sont plus de 156 235 tonnes de cartons, 6 832 tonnes de films plastiques et 134 tonnes de caisses polystyrènes qui ont été collectées et valorisées dans des filières adaptées.

Plus récemment, les Mousquetaires ont décidé de mettre en place la boucle d'économie circulaire des bouteilles PET en 5 étapes :

1. Les points-de-vente (magasins/grandes surfaces) s'équipent progressivement de machines « RVM » (Reverse Vending Machine). Ces machines doivent permettre de compacter ou transformer en paillette (cf. photo ci-dessous) les bouteilles collectées auprès des clients.



2. La matière est conservée dans des big-bags positionnées sur des palettes pour la manutention.
3. Ces palettes sont collectées (en reverse logistique) pour être ensuite rapportées sur l'une de nos bases logistiques.
4. Les big-bags massifiés sont ensuite envoyés en camion complet auprès d'un partenaire référencé pour refaire des préformes pour Agro Mousquetaires.
5. Nos usines de boissons réutilisent ces préformes pour les marques d'eau du Groupement.

La traçabilité est assurée pour les points de vente et sur toute la chaîne, avec une attestation réglementaire remise en fin de cycle.

En 2024, cela nous a permis de collecter plus de 131 tonnes de bouteilles plastiques contre 36 tonnes en 2023.

En 2019, le Groupement a également lancé le « **Défi Emballages** » avec 6 plans d'action lancés pour écoconcevoir les emballages de nos marques. Nous prévoyons d'optimiser 1 500 références d'ici fin 2025 : 550 références ont déjà été améliorées en 2023 et 780 en 2024 (dont 310 concernent le bouchon attaché et 270 l'intégration de plastique recyclé).

Les Mousquetaires utilisent également la force du Groupement et de ses services centraux pour limiter à la source le plastique jetable dans les produits d'Agromousquetaires, pour créer de nouvelles filières de recyclage ou nouer des partenariats à l'échelle nationale anti-gaspillage alimentaire.

Chez Les Mousquetaires, nous nous efforçons continuellement de réduire la quantité de plastique et d'emballages que nous utilisons, de développer la réutilisation des emballages et de nous assurer que les matériaux que nous utilisons sont faciles à recycler pour nos clients.

En travaillant avec nos fournisseurs, nous avons déjà effectué de nombreux changements pour améliorer nos emballages et réduire notre utilisation de plastique.

S'inscrivant totalement dans notre démarche d'économie circulaire, nos actions visant à réduire l'utilisation du plastique se déclinent de différentes manières sur plusieurs sujets :

- Emballages problématiques,
- Emballages inutiles ou évitables,
- Développement de modèle vrac et réemploi,
- Recyclabilité et intégration de matière recyclée,
- Écoconception des produits.

Voici quelques-uns de ces changements illustrés au travers de nombreuses actions menées en 2024 avec des exemples concrets et des résultats quand cela est quantifiable :

- **Pôle DPH**

- 534,17 T de plastiques vierge économisés en intégrant 100% de plastique recyclé sur la gamme des liquides vaisselles, 60% de recyclé sur la certains produits de la gamme Papier Toilette et 30% sur la gamme sur certains produits Essuie-tout.
- 26,55 T de plastiques économisés en réduisant le poids des flacons de liquide vaisselle (50 références).
- 2 références devenues recyclables en supprimant le noir de carbone.

- **Pôle Gel / Frais**

- 9,57 T de plastiques vierge économisés sur 3 références de Traiteur de la mer avec intégration de 80% de matière recyclée.
- 54,85 T de plastiques économisés en diminuant l'épaisseur des opercules sur la famille Charcuterie/Traiteur/Saurisserie (41 références).
- 134,47 tonnes de carton économisés en diminuant la taille des cavaliers cartons sur la gamme des liégeois (10 références).

- **Pôle liquides :**

- 800T de plastiques vierge économisés sur nos boissons vs l'application de la réglementation AGECE
- 8T de plastiques économisés en diminuant le poids des bouteilles Native
- 325 références devenues recyclables y compris le passage en bouchon attaché

- **Pôle épicerie :**

- 21 références avec suppression de PVDC ou PFAS
- 18 T de plastiques économisés en changeant l'emballage des flocons d'avoine et en retirant le suremballage plastique du lot x2 palet breton
- 42T de carton économisés en changeant l'emballage des flocons d'avoine
- 12 références devenues recyclables

Par ailleurs, nous sommes engagés via la société SILVE, filiale Qualité et RSE du Groupement Mousquetaires auprès de différents éco-organismes en charge des filières de **responsabilité élargie des producteurs** (REP).

Acteur très impliqué sur ces filières de collecte et de recyclage, la SILVE endosse pour certaines le rôle d'associé ou d'administrateur au sein des éco-organismes comme sur les filières Emballages et papiers, Articles de bricolage et de jardinage, Produits et matériaux de construction et Textiles sanitaires à usage unique.

Elle travaille également sur les filières en cours de déploiement notamment les Emballages industriels et commerciaux.

Le Groupement Mousquetaires est concerné par 16 filières REP et réalise 73 déclarations de mises sur le marché par an auprès des éco-organismes pour un montant global de près de 15 millions d'euros, dont trois déclarations sur le réemploi des emballages auprès des éco-organismes ou de l'Ademe.

La Loi AGEC (Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire) promulguée en 2020 a apporté de nouvelles obligations aux Producteurs sur les différentes filières, notamment la rédaction d'un plan de prévention et d'éco-conception sur les emballages et les produits.

Un plan de prévention et d'éco-conception spécifique au Groupement Mousquetaires a ainsi été élaboré sur les produits, il est valable pour une durée de 5 ans. Ce plan passe par une étape incontournable : la sensibilisation de nos services achat, qualité et marketing sur les points clés de ce plan :

- Réduire l'usage de ressources non renouvelables
- Accroître la recyclabilité des produits
- Accroître l'utilisation de matières recyclées

Mais également l'intégration d'exigences interne afin d'inciter nos fournisseurs à aller dans cette démarche.

Enfin, la multiplication des filières REP et la gestion des différentes données à collecter pour répondre à la réglementation nous ont conduit à développer notre propre logiciel de gestion des filières REP : €COREP. Cet ERP nous permet de centraliser les données à déclarer à l'article et ainsi alimenter nos 70 déclarations de mises sur le marché.

C. Assurer une gestion durable de la ressource en eau

La gestion durable de la ressource en eau constitue l'un des défis majeurs du 21^{ème} siècle, particulièrement exacerbé par le changement climatique.

Conscient des enjeux et compte tenu de la nature et de l'étendue de ses activités, le Groupement Mousquetaires a décidé de renforcer sa stratégie de gestion durable de l'eau et de l'intégrer à son plan de vigilance.

Notre objectif est de partager notre approche globale pour la période 2025-2030, structurée autour d'une cartographie des risques, d'engagements concrets, d'actions spécifiques et d'un dispositif de suivi robuste, alignés sur les exigences réglementaires et les objectifs du Plan EAU national.

Notre signature officielle de la charte « Éco d'Eau » le 10 décembre 2024 témoigne de notre volonté de nous inscrire dans des démarches collectives et de partager nos bonnes pratiques avec d'autres acteurs économiques. Cette initiative s'inscrit dans notre approche collaborative du développement durable.

En tant que Producteur et commerçant, **notre empreinte hydrique s'étend sur l'ensemble de la chaîne de valeur** : depuis nos unités de production qui consomment l'eau pour les processus industriels, le nettoyage et les utilités techniques (Froid, vapeur...), jusqu'aux points de vente qui l'utilisent pour l'entretien, la conservation des produits frais et les services annexes comme les stations de lavage.

Le réchauffement climatique accentue considérablement ces enjeux en multipliant les risques physiques auxquels nous sommes exposés.

L'évolution du cycle de l'eau se traduit par une évaporation plus rapide, des précipitations irrégulières et extrêmes, une diminution de la recharge des nappes phréatiques, et une salinisation progressive des terres agricoles.

L'eau constitue un enjeu prioritaire au sein de notre combat « Climat » qui englobe la décarbonation (SBTI), l'eau et la biodiversité, reconnaissant ainsi l'interconnexion de ces enjeux environnementaux.

- **Identification et analyse des principaux risques**

Notre analyse des risques liés à l'eau s'appuie sur une approche systémique qui considère 11 catégories de risques physiques identifiés par les experts climatiques, notamment par South Pole : tempêtes, fortes précipitations, cyclones, vagues de froid, variabilité des températures, sécheresses, inondations, vagues de chaleur, pénuries d'eau, chutes de neige extrêmes et stress thermique.

Notre cartographie des risques a identifié les vulnérabilités spécifiques suivantes pour nos activités, au niveau de la disponibilité et de la qualité de l'eau :

- Augmentation de la demande en eau (croissance démographique, urbanisation, agriculture et industrie)
- Disponibilité réduite due à la surexploitation des ressources souterraines et superficielles
- Pollution des eaux (rejets industriels, agricoles et urbains)
- Salinisation des terres agricoles et des eaux souterraines due à l'élévation du niveau de la mer
- Inégalités dans l'accès à l'eau (infrastructures insuffisantes ou défectueuses)

Nos activités de production sont particulièrement vulnérables aux pénuries d'eau et aux restrictions d'usage qui peuvent compromettre la continuité de nos opérations industrielles. Les 20 sites qui concentrent 80% de notre consommation d'eau constituent des points de vigilance particuliers, notamment nos installations les plus consommatrices comme ANTARTIC, JPA ou Solaris.

L'augmentation de la demande en eau pour l'agriculture, conjuguée à des températures plus élevées et des périodes de sécheresse prolongées, crée un stress hydrique qui menace directement nos filières d'approvisionnement. Cette tension s'intensifie dans un contexte où les conflits géopolitiques peuvent également perturber la gestion transfrontalière des ressources en eau.

L'évolution du cadre législatif, notamment le Plan EAU d'Emmanuel Macron qui fixe un objectif de réduction de 10% des prélèvements d'eau d'ici 2030, nous impose d'adapter rapidement nos pratiques. L'intégration de l'empreinte eau dans l'affichage environnemental dès 2024 renforce cette exigence de transparence et de performance.

La défaillance des réseaux de distribution - avec 20% des réseaux d'eau français considérés comme fuyards - peut affecter l'approvisionnement de nos points de vente et entraîner des fermetures temporaires, comme l'illustrent plusieurs incidents ayant impactés des points de vente. Les phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux, accentués par les variations hydriques extrêmes, menacent également la stabilité de nos infrastructures immobilières.

- **Vision stratégique, objectifs et gouvernance**

Face à ces défis, nous avons élaboré une stratégie eau ambitieuse structurée autour de plusieurs piliers qui vise à renforcer la résilience de nos entités et de nos activités face aux enjeux hydriques.

Notre vision stratégique repose sur une approche temporelle intégrée : analyse des risques eau à court, moyen et long terme pour identifier les risques physiques auxquels le Groupement est le plus exposé, développement d'une stratégie eau pour une meilleure résilience à 5, 10 et 15 ans, et évaluation continue de nos consommations et fuites actuelles. Cette démarche s'appuie sur l'analyse des aléas climatiques eux-mêmes, l'étude des variations futures des événements climatiques par rapport à aujourd'hui, et la mise en parallèle de ces aléas avec la localisation et le type d'activités de nos sites.

Le plan de résilience eau 2025-2030, validé et porté par la SLM, s'articule autour de six axes stratégiques interconnectés. Cette approche circulaire reconnaît que chaque action renforce les autres dans une logique d'amélioration continue :

- analyse et anticipation de la réglementation pour maintenir notre conformité,
- réduction de la consommation d'eau avec un suivi rigoureux et une gestion proactive des fuites,
- développement de l'économie circulaire de l'eau par la réutilisation de l'eau grise et le recyclage,
- gestion des zones à risques et préparation aux crises de pénurie,
- accompagnement de nos clients dans la maîtrise de leur consommation,
- valorisation de nos engagements auprès des territoires.

Pour nos activités industrielles, le Plan EAU Agromousquetaires concentre nos efforts sur quatre axes principaux : réduction des consommations, recyclage de l'eau, réutilisation des eaux usées traitées (REUT), et préservation de la biodiversité. Cette approche reconnaît les interconnexions entre la gestion de l'eau et nos autres combats stratégiques, notamment l'économie circulaire et la transition énergétique.

Dans le cadre de notre engagement pour une **agriculture responsable**, nous mettons en œuvre des critères de durabilité incluant la préservation de l'eau dans nos cahiers des charges.

Dans nos bases logistiques, notre Plan de Transformation Logistique (PTL) intègre pleinement les enjeux liés à l'eau :

- Construction de nouvelles bases logistiques selon les standards de Haute Qualité Environnementale (HQE)
- Réalisation d'études d'impact environnemental
- Mise en place de systèmes de récupération et de gestion des eaux pluviales
- Optimisation des systèmes d'arrosage et d'entretien des espaces verts

Nous accompagnons également les **points de vente** dans la réduction des consommations d'eau, par exemple dans le suivi des consommations via la plateforme performance RSE, une gestion proactive des fuites d'eau ou encore une sensibilisation des équipes aux bonnes pratiques dans le cadre de la diffusion de fiches pédagogiques. Ces fiches couvrent notamment la gestion des eaux de pluie avec des modalités opérationnelles précises selon les usages (alimentation, hygiène, nettoyage des sols) et les périodes d'ouverture au public, ainsi que la gestion des eaux pluviales avec les réglementations applicables et les bonnes pratiques de collecte et d'évacuation.

Nous agissons également avec les points de vente pour développer l'économie circulaire de l'eau, avec la mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluie ou encore de recyclage des eaux grises lorsque la réglementation le permet.

Nous expérimentons par exemple la réutilisation de l'eau grise et développons des projets de recyclage, à l'image de l'initiative menée avec la société HTS à Saint-Nazaire. Ces projets pilotes nous permettent de tester des solutions innovantes avant leur déploiement à plus grande échelle.

Enfin, nous développons une offre adaptée pour aider **nos clients** à maîtriser leur consommation d'eau, dans le cadre de communication et de sensibilisation dans nos points de vente, par exemple chez Bricomarché : Mise en avant de produits économes en eau dans nos catalogues (douchettes, mousses, systèmes de récupération d'eau de pluie), développement de solutions d'économie et de récupération d'eau pour les particuliers, fourniture de solutions d'identification des fuites d'eau...

Cette approche s'inscrit parfaitement dans notre combat « Commerçants responsables » en valorisant notre rôle de conseil auprès des consommateurs.

D. Réduire notre empreinte carbone

Comme toute activité, nous contribuons aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et voulons faire face à nos responsabilités, conscients de l'urgence à engager des actions.

Les Mousquetaires ont lancé dès 2014 leur stratégie pour économiser de l'énergie et acheter plus d'énergie verte.

Depuis des années, nous avons ainsi mis en œuvre des plans d'action qui contribuent à réduire notre empreinte carbone.

Pour réduire rapidement nos émissions, nous avons décidé de nous focaliser en priorité sur nos impacts directs.

Dans le cadre d'une **démarche continue de progrès concrets**, toutes les entités se sont mobilisées et les premières feuilles de route bas-carbone ont été élaborées en intégrant la poursuite des actions déjà engagées.

Puisque la limitation du coût, tout comme la réduction de la consommation d'énergie resteront des problématiques majeures des prochaines années, nous combattons pour devenir plus économe et plus autonome. En lien avec cette problématique, nous avons lancé notre « **Stratégie Mousquetaires Bas Carbone** » pour relever le défi du changement climatique.

En 2023, nous nous sommes ainsi engagés sur cinq actions prioritaires, à mener pour toutes nos entités d'appui et nos points de vente :

- **Limiter l'utilisation des gaz frigorigènes** à haut potentiel d'émission de gaz à effet de serre, à tous les niveaux de la chaîne, de la fabrication aux points de vente,
- **Réduire la consommation de carburants fossiles**, en optimisant, par exemple, les distances parcourues pour les livraisons,
- **Améliorer le cahier des charges des produits à marques propres** en développant des gammes de produits plus responsables (bio, protéines végétales, origine France, produits et emballages recyclés et recyclables, etc.),
- **Réduire les consommations d'électricité** de tous nos bâtiments et disposer d'un mix énergétique plus vertueux,
- **Sensibiliser et embarquer l'ensemble des adhérents et des collaborateurs** dans cette démarche en créant l'Académie climat des Mousquetaires.

Plusieurs leviers de décarbonation sont identifiés avec de nombreuses actions déjà menées :

- **Améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les consommations sur l'ensemble des sites des structures amont du Groupement** (sièges, entrepôts logistiques, usines) avec un accompagnement des magasins dans cette démarche.

Dans la pratique, cela passe par de nombreux investissements et écogestes pour éliminer le gaspillage d'énergie. Par exemple, l'éclairage LED, la gestion technique centralisée des bâtiments (*pilotage optimisé du chauffage, de la ventilation et de la climatisation*), ainsi que l'isolation thermique des entrepôts, font partie des mesures déployées pour optimiser la consommation.

Grâce à ces actions, plusieurs sites atteignent d'excellentes performances énergétiques : la nouvelle base logistique Garancières II inaugurée en 2023 a même obtenu la certification HQE (Haute Qualité Environnementale) en intégrant 3 110 m² de panneaux solaires et un système de gestion centralisée de l'énergie, ce qui lui assure un haut niveau de performance énergétique et environ 60 % d'économies d'énergie sur site.

- **Transition vers des énergies renouvelables pour alimenter nos activités.** Le Groupement a engagé d'importants contrats d'achats directs d'électricité verte (Power Purchase Agreements) afin de verdir son approvisionnement électrique sur le long terme. Ainsi, en avril 2023, Les Mousquetaires ont signé avec Engie un contrat d'achat direct d'électricité renouvelable portant sur 340 GWh sur 20 ans, dédiés à l'alimentation de leurs usines de production agroalimentaire ; cette électricité sera produite par la centrale solaire d'Engie Ygos 2 (Landes), d'une capacité de 13 MWc (Mégawatt-crête).
De même, le Groupement a conclu en 2023 un partenariat avec **Kallista Energy**, opérateur d'énergies renouvelables, concrétisé par la signature de contrats d'achat d'électricité éolienne via sa filiale **Bonacieux Énergies**. Ces accords engagent Les Mousquetaires sur 20 ans à acheter l'électricité produite par trois parcs éoliens en France (modernisés en 2024 pour en améliorer l'efficacité), représentant une production d'environ 100 GWh par an. Il s'agit d'une première incursion du Groupement dans l'éolien, après s'être concentré sur le solaire, et d'une étape décisive vers la durabilité de son mix énergétique. En sécurisant ainsi un approvisionnement de long terme en énergie verte (solaire et éolienne), le Groupement réduit son exposition aux énergies fossiles et à la volatilité des prix de l'électricité tout en diminuant fortement son empreinte carbone.
Parallèlement à ces achats externes, Les Mousquetaires développent la production d'énergie renouvelable en propre sur leurs sites. De nombreux bâtiments ont équipés ou en cours d'équipement en panneaux photovoltaïques en toiture ou sur ombrières de parkings, afin de produire localement de l'électricité verte autoconsommée. Cette autoconsommation solaire contribue à la fois à la décarbonation et à l'autonomie énergétique des sites. L'ensemble de ces initiatives fait partie intégrante de la transition énergétique du Groupement, qui vise un mix électrique durable et aligné sur ses objectifs climat.
- **En tant que logisticien**, le Groupement Mousquetaires agit sur l'ensemble de sa chaîne de transport pour réduire l'empreinte carbone des flux logistiques. Maîtrisant sa propre logistique, le Groupement a mis en place différentes mesures efficaces à chaque étape du transport.
D'abord, l'optimisation des trajets permet de réduire les distances parcourues et donc la consommation de carburant : l'utilisation d'outils de planification des tournées, combinée à une limitation de la vitesse maximale des poids-lourds à 82 km/h, a permis de diminuer de 3 à 5 % les kilomètres parcourus pour les livraisons tout en économisant du carburant. Ensuite, une attention particulière est portée au comportement de conduite : 100 % des chauffeurs sont formés ou en cours de formation à l'écoconduite, afin d'adopter une conduite souple et économe en énergie (freinages anticipés, limitation des accélérations brutales, etc.). Ces actions, appuyées par le suivi des consommations, améliorent notablement l'efficacité énergétique du transport de marchandises.
Par ailleurs, Les Mousquetaires investissent dans des technologies de transport plus propres pour remplacer progressivement le diesel classique. Le Groupement a équipé l'ensemble de ses 39 bases logistiques en France pour pouvoir ravitailler des camions au gaz naturel liquéfié (GNL), et a encouragé ses transporteurs partenaires à acquérir ce type de véhicules. Ce carburant permet de diminuer significativement la pollution atmosphérique locale en réduisant de 95 % les émissions de particules, tout en abaissant de moitié les nuisances sonores par rapport à un moteur diesel traditionnel.

En complément, une flotte de camions fonctionnant au biogaz (bio-GNV) a été déployée pour les livraisons dans les zones urbaines denses (notamment Paris intra-muros et petite couronne) afin de réduire les émissions de CO₂ en ville. Ces camions au gaz renouvelable sont en outre équipés de groupes frigorifiques silencieux de dernière génération pour minimiser les nuisances.

Enfin, le Groupement tire parti de son intégration verticale en valorisant des carburants alternatifs issus de ses propres filières : son usine Estener fournit aux transporteurs du Groupement un biocarburant pur de nouvelle génération, le B100 HX, 100 % renouvelable et produit à partir d'huiles de friture usagées et autres résidus non alimentaires. Ce biocarburant présente un profil carbone très avantageux et son utilisation a déjà permis d'éviter l'émission de plus de 2 millions de tonnes de CO₂ depuis 2021.

- La **valorisation des déchets** s'inscrit également au cœur de la stratégie de décarbonation du Groupement, en lien avec son engagement historique dans l'économie circulaire. L'idée est de transformer les résidus et coproduits de ses activités en nouvelles ressources utiles, évitant ainsi des émissions tout en économisant des matières vierges.

Au sein d'Agromousquetaires, une filière opérationnelle dédiée – la filière Valorisation – gère le traitement de divers déchets organiques et coproduits d'abattage pour les convertir en énergie ou en nouveaux produits. Le projet Estener évoqué précédemment en est un exemple emblématique.

Un autre exemple de valorisation est fourni par la société SAVE (Société Armoricaire de Valorisation Énergétique), implantée depuis 2002 à Cornillé (Bretagne). SAVE est spécialisée dans le traitement des boues de stations d'épuration (collectives et industrielles) : environ 55 000 tonnes de boues sont incinérées chaque année dans son unité, et la chaleur dégagée est récupérée sous forme de vapeur. Au lieu d'être perdue, cette énergie est réutilisée localement : SAVE génère ainsi 46 GWh de vapeur par an, une énergie 100 % renouvelable et de récupération, qui alimente en grande partie le site industriel voisin (l'usine Cornillé SAS) à hauteur de 70 % de ses besoins énergétiques. Cette solution territoriale permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre en substituant une chaleur d'origine fossile par une chaleur de récupération décarbonée.

Cette stratégie de décarbonation, déjà déployée sur de nombreux axes, va encore monter en puissance dans les années à venir.

La stratégie carbone de Mousquetaires se déploie désormais en **3 piliers** : la prise en main d'un outil dédié au pilotage carbone, la réalisation du bilan carbone 2023 sur toutes les entités Mousquetaires, et la réalisation d'une feuille de route de décarbonation.

En 2023, le bilan carbone du Groupement s'établit à **54,5 MtCo²** réparti comme suit selon les catégories du GHG Protocol :

- 2 % sur le Scope 1
- 1 % sur le Scope 2
- 97 % sur le Scope 3

La production et l'utilisation des marchandises représentent la très grande majorité des émissions à 46 MtCo², principalement au niveau de Sca Pétrole, de l'Alimentaire et d'Agromousquetaires.

Le plan de transition climatique 2026-2050 du Groupement, en cours de finalisation, sera présenté au SBTi en juillet 2025 pour validation. Il définira une feuille de route détaillée pour atteindre les cibles de 2030 et 2035, en renforçant les actions sur les secteurs les plus émetteurs identifiés (*notamment la filière logistique et les sites de production agroalimentaires*).

Toutes les entités sont impliquées dans la démarche. Au-delà des actions déjà engagées, des ateliers sectoriels sont organisés pour identifier d'autres leviers d'action permettant d'atteindre nos objectifs de décarbonation.

E. Assurer la santé et la sécurité de nos collaborateurs

Au sein du Groupement Mousquetaires, la santé et la sécurité de nos collaborateurs constituent une priorité absolue. Notre engagement s'inscrit dans notre conviction profonde qu'il n'y a pas de performance économique durable sans performance sociale.

Porter une attention constante aux collaborateurs est ainsi l'un de nos 3 piliers fondamentaux. Les collaborateurs doivent se sentir bien dans leur environnement de travail, avoir de réelles opportunités d'évolution, partager les valeurs du Groupement.

C'est pourquoi nous avons fait de la **santé-sécurité au travail** l'un de nos 7 combats prioritaires, intégré dans notre démarche plus large d'évolution du travail qui recouvre qualité de vie au travail, attractivité et fidélisation.

Notre approche est de construire un socle commun d'exigences en santé-sécurité et en Qualité de Vie / Conditions de Travail dans le cadre d'un projet transverse tous métiers, toutes enseignes.

La Direction des Risques de l'Audit et du Contrôle Interne (DRACI) a mené une démarche d'identification des risques prioritaires, identifiant 6 enjeux prioritaires :

- Les risques routiers
- La manutention et la pénibilité au travail
- Les chutes de hauteur
- Les effondrements et les chutes d'objets
- L'environnement de travail, notamment le bruit et la température
- Les risques liés aux installations techniques et de stockage (incendie et explosion)

Avec plus de 300 métiers dans la distribution, l'industrie agroalimentaire et la logistique, nous devons nous adapter aux spécificités et aux potentiels risques de chaque activité.

Dans nos unités de production :

- Les risques liés aux machines et équipements industriels
- L'exposition au bruit et aux températures extrêmes

- Les risques chimiques et biologiques
- Les manutentions de charges lourdes

Dans nos bases logistiques :

- Les risques routiers
- Les chutes de hauteur lors des opérations de stockage
- Les risques liés à la conduite d'engins
- La pénibilité liée au bruit, à la température et aux postures de travail

Dans les services d'appui :

- Les troubles musculosquelettiques liés au travail sur écran et aux postures sédentaires prolongées
- Les risques psychosociaux (stress, charge mentale, équilibre vie professionnelle/vie personnelle)
- Les risques liés aux déplacements professionnels
- La fatigue visuelle et les troubles liés à l'usage intensif du numérique
- Les risques émergents liés au télétravail et aux nouvelles organisations du travail

Nous accompagnons également **les adhérents et les points de vente** dans la gestion des risques santé et sécurité pour leurs collaborateurs :

- Les troubles musculosquelettiques (TMS) liés aux gestes répétitifs et à la manutention
- Les risques de chutes et glissades
- Les coupures lors de la manipulation de produits
- Les risques psychosociaux liés à la relation client

Notre ambition est claire : garantir la santé et la sécurité de tous nos collaborateurs. Cette vision s'appuie sur nos engagements formalisés dans notre démarche développement durable.

Nos objectifs à horizon 2030 :

- Développer un plan d'action structuré autour de la prévention des TMS, des risques psychosociaux et de la pénibilité au travail
- Améliorer les conditions et la qualité de vie au travail de nos collaborateurs
- Attirer, fidéliser et engager les collaborateurs en développant leurs compétences et en leur proposant des opportunités d'évolution

Cette stratégie repose sur **quatre piliers fondamentaux** :

- Une **culture sécurité partagée** : Nous développons une culture où chaque collaborateur, quel que soit son niveau hiérarchique, se sent responsable de sa sécurité et de celle de ses collègues.
- La **formation comme levier de prévention** : La formation est au cœur de notre dispositif, avec des parcours adaptés à chaque métier et à chaque niveau de risque.
- **L'innovation au service du bien-être** : Nous investissons dans des équipements et des technologies qui réduisent la pénibilité et améliorent les conditions de travail.
- **Un pilotage rigoureux de la performance** : Des indicateurs précis nous permettent de mesurer nos progrès et d'ajuster nos actions en continu.

Pour atteindre nos objectifs, nous menons de très nombreuses actions, par exemple :

- **Le plan Sécurité Plus dans nos usines**

Depuis 2013, tous les sites d'Agromousquetaires font de la sécurité leur priorité en déployant le plan Sécurité Plus qui vise le zéro accident. Ce plan comprend :

- L'augmentation de la sécurité des équipements de travail et la sécurisation des interventions
- Des actions privilégiant la prévention des accidents et des risques de troubles musculosquelettiques
- La réalisation d'audits couvrant la culture sécurité et la conformité réglementaire
- L'amplification de l'effort de communication et la réalisation de journées de prévention sur tous les sites

Plus de 7 000 visites de sécurité préventives (VSPI) ont été réalisées et près de 600 collaborateurs ont été formés aux thématiques santé et sécurité en 2022.

- **L'innovation dans nos bases logistiques**

Pour réduire la pénibilité, nos bases logistiques mécanisent et automatisent la préparation et se dotent d'outils d'aide au filmage et de nouvelles technologies. Des actions contre les poussières de bois ont également été menées en 2023 pour lutter contre les risques chimiques.

En 2023, nous avons testé et déployé des exosquelettes, structures de soutien qui soulagent le système musculosquelettique lors d'activités spécifiques. Cette expérimentation vise à améliorer le bien-être au travail de nos collaborateurs.

En lien avec le Plan de Transformation Logistique (PTL), nous développons de nouveaux outils et process technologiques au sein de nos nouvelles bases. En 2023, les équipes ont assisté à :

- La mécanisation et l'automatisation des bases de Dole (39), de Paris-Melun-Sénart (77) et de Donzère (26) ;
- La robotisation des bases d'Angoulême (16) et de Neulliac (56).

- **L'adaptation aux nouveaux modes de travail**

L'Académie Les Mousquetaires, organisme certifié créé en 2018, propose des formations transverses complétant celles existantes dans les services d'appui. Pour accompagner l'évolution des modes de travail, elle a développé, par exemple :

- Une formation « Flex » pour accompagner durablement la mise en place du Flex Office
- Une formation « Télétravail »

Depuis fin 2023, trois outils sont également mis à disposition des adhérents :

- Un auto-diagnostic afin d'évaluer objectivement leurs pratiques de QVCT (en matière de santé et sécurité, d'aménagement des espaces, de RH et de management)
- Un carnet réunissant des fiches pratiques, des conseils et des indicateurs à suivre
- Un baromètre pour mesurer la satisfaction des collaborateurs du point de vente et l'impact des actions mises en place

Notre démarche santé-sécurité s'appuie sur une démarche collaborative associant de nombreuses fonctions et entités, notamment :

- La **Direction Qualité & RSE (DQRSE)** qui pilote le déploiement de la démarche SST (réglementaire) avec les outils, la formation et le contrôle externe ;
- La **DRH Groupe et les RH Métiers** qui déploient la démarche QVCT axée sur la marque employeur, la fidélisation et l'attractivité ;
- Des **équipes Qualité Hygiène Sécurité et Environnement (QHSE)** présents dans nos bases logistiques soit au total 300 animateurs QHSE ;
- Un **référent Santé Sécurité au Travail** dans chaque point de vente.

4. Notre plan de vigilance pour les activités logistiques

A. Identification des risques et enjeux clés pour les activités logistiques

Cette analyse vise à identifier les **risques en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et de sécurité des personnes et d'environnement**, avec les **conséquences ou les impacts les plus graves**, pouvant résulter directement de nos activités logistiques ou du fait des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels le Groupement entretient une relation commerciale établie.

Notre approche a été de **croiser et de recouper plusieurs sources d'information** afin d'identifier l'ensemble des **risques potentiels dans le cadre de nos activités**, tant au sein du Groupement que vis-à-vis de nos parties prenantes externes.

L'identification des risques est réalisée de manière transversale, associant aussi souvent que possible des représentants de la fonction Achats et des opérationnels. **Une évaluation a été réalisée conjointement des représentants de différentes fonctions** afin d'identifier les risques avec les enjeux les plus importants pour les activités logistiques du Groupement, avec des plans d'actions à mettre en place en interne et des actions à mener vis-à-vis/en relation avec les fournisseurs et sous-traitants.

Il convient cependant de noter que **les principales missions confiées par le Groupement à des prestataires extérieurs sont également menées en interne**. Cela concerne notamment le recours à l'intérim pour renforcer les équipes, l'utilisation de transporteurs pour l'amont ou pour l'aval ainsi que des prestations externalisées de gestion de plateformes logistiques.

En conséquence, la **plupart des risques identifiés sont communs entre les activités internes et les prestations externes**. Dans une démarche volontariste, positive et engagée, les appellations retenues pour les risques s'inscrivent dans **l'identification de « risques et enjeux »**.

Plusieurs risques identifiés sont également en interaction ou en relation, notamment au niveau des conséquences pour les personnes et l'environnement. Cette analyse des risques est **revue régulièrement, annuellement ou en fonction de l'évolution du contexte interne et externe**.

Dans le cadre de cette démarche, nous nous sommes également **appuyés sur plusieurs référentiels spécifiques aux secteurs d'activités** :

- **Référentiel RSE en logistique** - Ministère de la transition écologique et solidaire – Octobre 2018
- INRS - **Guide pour l'évaluation des risques professionnels - Transport routier de marchandises** – Mai 2022
- Orée : **Performances environnementales des pratiques de transport et de logistique - 2006**
- BSR – **“10 Human Rights Priorities for the Transport and Logistics Sector”**

Notre démarche de cartographie des risques a conduit à identifier **32 risques** dont la criticité a été évaluée pour chacune des activités concernées et pour lesquels les principaux tiers impactés et/ou concernés ont été identifiés.

Catégorie	Risques et enjeux
Environnementaux	Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES)
	Consommation d'énergie
	Pollution de l'air
	Pollution locale
	Gestion des eaux
	Économie circulaire et gestion des déchets
	Atteinte à la biodiversité
Droits Humains	Atteinte à la santé des populations
	Impacts sur les communautés
	Migrants et traite des êtres humains
	Travail forcé ou dissimulé
	Conditions de travail
	Qualité de vie au travail
	Développement du capital humain
	Liberté d'association et négociation collective
	Discrimination
	Sécurité privée
Santé et sécurité des collaborateurs	Risques routiers
	Manutentions manuelles et pénibilité du travail
	Chutes de hauteur
	Accidents de plain-pied
	Risques liés aux manutentions mécaniques
	Effondrements et chutes d'objets
	Environnement de travail
	Risques sanitaires
	Risques liés aux équipements de travail et aux véhicules
	Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets
	Risques liés aux installations Techniques et Stockages (Incendie et Explosion)
	Sûreté, violence et agression
	Risques psychosociaux (RPS)
	Addictions, sommeil et alimentation
Corruption	

Chacun de ces 32 risques fait l'objet d'une définition précise dans le cadre d'un **référentiel formalisé** et d'une évaluation.

S'agissant des Droits Humains et de l'environnement, le Groupement a identifié **6 enjeux prioritaires** sur lesquels se focalisent les plans d'actions visant à atténuer les risques :

- Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Consommation d'énergie ;
- Pollution de l'air ;
- Conditions de travail ;
- Développement du capital humain ;
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal.

S'agissant des **risques professionnels en termes de santé et de Sécurité**, le Groupement a identifié 6 enjeux prioritaires :

- Risques routiers ;
- Manutentions manuelles et pénibilité du travail ;
- Chutes de hauteur ;
- Effondrements et chutes d'objets ;
- Environnement de travail, notamment Bruit et température ;
- Risques liés aux installations Techniques et Stockages (incendie et explosion).

Vis-à-vis des transporteurs avec lesquels le Groupement est en relation, 5 enjeux ont été identifiés :

- Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Consommation d'énergie ;
- Conditions de travail ;
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal ;
- Risques routiers.

Vis-à-vis des prestataires logistiques avec lesquels le Groupement est en relation, 10 enjeux ont été identifiés :

- Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Consommation d'énergie ;
- Pollution de l'air ;
- Conditions de travail ;
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal ;
- Manutentions manuelles et pénibilité du travail ;
- Chutes de hauteur ;
- Effondrements et chutes d'objets ;
- Environnement de travail, notamment Bruit et température ;
- Risques liés aux installations Techniques et Stockages (Incendie et Explosion).

Vis-à-vis des intérimaires travaillant pour le compte du Groupement, 7 enjeux ont été identifiés :

- Conditions de travail ;
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal ;
- Manutentions manuelles et pénibilité du travail ;
- Chutes de hauteur ;

- Effondrements et chutes d'objets ;
- Environnement de travail, notamment Bruit et température ;
- Travail forcé ou dissimulé.

Vis-à-vis des communautés et des populations situées à proximité des sites logistiques du Groupement, 5 enjeux ont été identifiés :

- Pollutions locales ;
- Gestion des eaux ;
- Santé des populations ;
- Impact sur les communautés ;
- Risques liés aux installations Techniques et Stockages (incendie et explosion).

B. Procédures d'évaluation des fournisseurs

Le Groupement a également mis en place des **process et des procédures d'évaluation des fournisseurs** et sous-traitants intervenant dans ses activités :

- Transporteurs ;
- Opérateurs logistiques ;
- Agences d'intérim ;
- Prestataires de maintenance ;
- Commissionnaires de transport.

Ces procédures d'évaluation se traduisent par **plusieurs démarches et outils** :

- Cahiers des charges ;
- Contrat cadre national commun à tous les prestataires ;
- Centralisation des échanges au niveau de la direction pour les opérateurs avec un maillage national ;
- Relation locale entre la Direction Transport et les tractionnaires dans le cadre du contrat défini ;
- Audits ;
- Indicateurs de suivi.

Dans le cadre de la sélection des prestataires et du suivi de la relation sont notamment réalisées les **diligences suivantes** :

- Les conditions d'assurance du transport ;
- Le rappel des règles de réalisation d'une opération de transport ;
- La capacité du transporteur à gérer une température dirigée ;
- La qualité et le genre du matériel mis à la route ;
- Les qualifications du personnel de conduite ;
- Les conditions d'utilisation des remorques ITM LAI.

Une **attention particulière est également portée aux protocoles de sécurité Point de vente et à l'usage des PTI** (Protection - Sécurité Travailleur Isolé).

Tous les transporteurs et les agences d'intérim sont également signataires de la « **Charte Achats Responsable** ».

C. Mesures d'atténuation des risques

D'un point de vue général, le dispositif mis en place par le Groupement pour prévenir et atténuer les effets des risques d'atteintes grave à l'environnement, aux droits humains et à la santé / sécurité des collaborateurs repose sur **plusieurs éléments** :

- Une stratégie ;
- Des principes ;
- Des accords d'entreprises ;
- Des politiques et des procédures ;
- Des moyens ;
- Une organisation et des responsabilités.

La plupart des sites logistiques exploités par le Groupement sont soumis à autorisations dans le cadre de réglementations en matière d'environnement et de sécurité, ce qui inscrit le Groupement dans une **démarche permanente d'identification et d'atténuation des risques au niveau de chaque site, sous le contrôle des autorités.**

La **Direction Qualité RSE** apporte son expertise et accompagne les entités logistiques dans la mise en place des actions appropriées en matière de RSE.

En termes d'organisation opérationnelle, un **responsable Qualité Hygiène Sécurité et Environnement (QHSE)** est présent dans l'ensemble des établissements avec une équipe et un rattachement au directeur d'établissement.

Il veille notamment à la mise en œuvre effective du **Référentiel Santé et Sécurité au Travail** et du **Référentiel Environnement/Energie**.

Depuis les années 1990, le Groupement teste les améliorations possibles sur chaque paramètre de la chaîne logistique et investit pour les déployer afin de **limiter l'empreinte des camions entre ses entrepôts.**

- **Optimiser les transports**, via la limitation de la vitesse à 80 km/h dès 2012 et l'utilisation, depuis 2015, d'un outil d'optimisation des tournées permettant d'optimiser les distances.
- **Consommer moins**, grâce à la formation des chauffeurs à l'écoconduite depuis 2012 avec un objectif de 100% des chauffeurs formés.
- **Rouler au gaz naturel liquéfié (GNL)**. La logistique en a fait sa priorité afin d'atteindre son nouvel objectif fixé en 2017 : **réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici à 2030**. Le GNL améliore en effet la qualité de l'air par la réduction des émissions de CO2 de 15 à 20 %, et de particules de 95 %, tout en divisant par quatre le bruit par rapport à un moteur diesel. Depuis 2014, le Groupement a équipé ses 39 bases en France, sa flotte de camions et a accompagné ses partenaires transporteurs pour l'achat de camions. Aujourd'hui, le Groupement est le premier distributeur à utiliser le GNL à une telle échelle.

- Pour l'ouverture de leurs premiers points de vente dans Paris intra-muros et la petite couronne, les Mousquetaires se sont dotés, fin 2017, d'une **flotte de camions fonctionnant au biogaz, équipés de groupes frigorifiques électriques, aux standards les plus élevés de normes antibruit.**
- Implantée au Havre (76), notre unité de production Estener fournit aux bases logistiques un **biocarburant nouvelle génération et 100 % renouvelable** : le B100HX. Sa composition en huiles de friture usagées, impropres à la consommation, lui confère un profil carbone très avantageux. Les 700 000 tonnes de carburant produites par Estener, depuis 2021, ont permis d'éviter l'émission de plus de 2 millions de tonnes de CO2 dans l'atmosphère.

Le Groupement **accompagne les transporteurs partenaires dans l'achat de camions au gaz naturel**, les incitant ainsi à partager son engagement en faveur de l'environnement.

Toutes les bases logistiques développées dans le cadre du Plan de Transformation Logistique (PTL) sont construites selon les principes du standard de **Haute Qualité Environnementale (HQE)**.

La démarche ISO 50001 est initiée pour atteindre 100 % des sites en 2026. Cette norme de management de l'énergie atteste de la qualité de l'organisation mise en place par ces entités pour gérer efficacement l'énergie et faire face au réchauffement climatique.

Conformément à l'article R125-5 du Code de l'Environnement, des études d'impact publiques sont par ailleurs réalisées pour tous les nouveaux sites ou transformation de sites existants, par des prestataires indépendants.

Les dossiers d'autorisations et les études d'impacts font l'objet d'une analyse et d'un contrôle de nombreuses autorités : préfet, Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), DDT, DREAL...

L'attention aux collaborateurs est l'un des 3 piliers de la stratégie des Mousquetaires.

Dans ce cadre, de **nombreuses actions sont menées pour le développement du capital humain, la qualité de vie au travail, les conditions de travail, et la lutte contre les discriminations.**

La démarche engagée par le Groupement depuis de nombreuses années se traduit annuellement par des **orientations stratégiques en matière de ressources humaines** qui sont partagées avec les Organisations Syndicales dans le cadre des Comités Économiques et Sociaux (CESC et CSEE).

D'un point de vue pratique, cela se traduit par la **signature de très nombreux accords d'entreprise et la mise en place de nombreux outils facilitateurs d'activité et de réduction de manutention manuelle.** S'agissant des intérimaires, il convient de noter qu'ils bénéficient du même parcours d'intégration et de formation que les collaborateurs, notamment en matière de santé et de sécurité.

Le tableau ci-après **résume les principales actions et mesures d'atténuation des risques** mises en œuvre par le Groupement pour les 3 catégories d'enjeux :

Catégorie	Principales mesures d'atténuation
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Plan « Efficacité énergétique » déployé sur l'ensemble des sites - Équipement au GNL de toutes les bases logistiques, de la flotte de camions et accompagnement des partenaires transporteurs. - Flotte de camions fonctionnant au Biogaz pour les livraisons à Paris intra-muros. - Révision du mix énergétique avec un développement de l'autoconsommation via l'installation de panneaux photovoltaïques, l'investissement dans les PPA (Power Purchase Agreement) et l'achat de certificats d'électricité verte. - Plan « Économie circulaire » depuis la production d'énergie jusqu'au traitement des déchets. - Développement des nouvelles bases dans le cadre du Plan de Transformation Logistique selon le standard Haute Qualité Environnementale (HQE) - Mise en place d'un système de Management de l'énergie (SME) dans toutes les bases. - Strict respect des normes ICPE sous le contrôle des autorités - Études d'impact réalisées pour tous les nouveaux sites ou transformation de sites existants, par des prestataires indépendants - Certification ISO 50001 (Management de l'énergie) de tous les sites
Droits Humains	<ul style="list-style-type: none"> - Accord relatif à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail au sein d'ITM LAI - Accord relatif au développement de l'employabilité des salariés d'ITM LAI par la formation professionnelle - Accord sur l'accompagnement des fins de carrières - Accord relatif à l'emploi des personnes en situation de Handicap - Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes - Contrat de Génération puis plan d'actions - Accord d'intéressement avec des critères sur la sécurité et le social - Enquêtes régulières auprès des collaborateurs - Étude comparée sur les rémunérations - Campagne de sensibilisation sur les risques psychosociaux - Déploiement de modules de formations en présentiel - Accord relatif au droit syndical - Politique de revitalisation des territoires impactés par les restructurations
Santé-sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de prévention sur la pénibilité avec de très nombreuses actions au travers du développement d'outils facilitateurs d'activité, de nouvelles technologies et de la polyvalence - Plan santé 2020 - Programme de lutte contre les troubles musculosquelettiques (TMS) - Importante politique de formation sur les enjeux de santé et de sécurité au travail - Procédures et outils pour le stockage et la gestion des produits dangereux - Référentiel de certification concernant l'hygiène, la propreté et la sécurité - Équipements de protection adaptés

5. Notre plan de vigilance pour les filières d'approvisionnement

A. Une approche structurée autour de notre démarche d'achats responsables

Notre plan de vigilance pour les filières d'approvisionnement s'inscrit dans le cadre de notre démarche « Achats Responsables ». Il s'agit de prendre en compte les **enjeux sociaux et environnementaux liés à la fabrication des produits commercialisés**. Les chantiers se structurent autour de **4 axes principaux** :

- Garantir l'absence de **déforestation et de conversion d'écosystèmes** à haute valeur de conservation ou à haut stocks de carbone
- Lutter contre la **surpêche** et améliorer les systèmes d'**aquaculture**
- Assurer un **bien-être animal** pour tous les animaux
- Faire respecter les **droits humains**.

D'autres enjeux de durabilité sont également pris en compte dans certaines filières spécifiques (par exemple : les enjeux de l'eau dans la filière avocat).

La démarche Achats Responsables s'est développée autour de **plusieurs travaux**, dont certains déjà évoqués dans le cadre de la présentation de notre démarche en matière de développement durable :

- **Cartographie des risques et priorisation des filières** : La cartographie permet de prioriser les travaux sur les matières premières les plus sensibles.
Pour identifier les familles de produits et/ou de matières premières à risque, le Groupement s'appuie depuis 2024 sur l'outil AFNOR Risk qui permet de définir les risques associés aux matières premières et origines.
La cartographie des risques RSE liés aux achats développée par l'AFNOR est conçue comme un outil d'aide à la décision permettant d'identifier et de prioriser les risques RSE dans les chaînes d'approvisionnement.
Cet outil évalue ainsi les risques sociaux et environnementaux liés aux matières premières en prenant en compte les spécificités des chaînes d'approvisionnement du Groupement (*Fournisseurs, volumes et origines des matières premières*).
L'approche s'articule autour de **13 critères** répartis en 3 grandes familles :
 - **Loyauté des pratiques et éthique (3 critères)**
 - Droit de propriété et brevets
 - Fraude et corruption
 - Protection des données personnelles
 - **Environnement (5 critères)**
 - Appauvrissement des ressources naturelles
 - Atteinte à la biodiversité
 - Changement climatique et gaz à effet de serre
 - Déchets et gestion de fin de vie
 - Pollutions (eau, air, sol)
 - **Droits de l'Homme et conditions sociales (5 critères)**
 - Conditions de travail et liberté syndicale
 - Discriminations

- Santé et sécurité au travail
- Travail des enfants
- Travail forcé et esclavage moderne

Chaque segment d'achat est évalué selon les 13 critères RSE, avec une notation de 1 à 4 (faible à très fort). Cette évaluation est réalisée par des experts AFNOR sur la base de leur expertise sectorielle et de sources documentées.

Pour chaque critère RSE, une note pays est attribuée en utilisant des indicateurs internationaux reconnus (*Banque Mondiale, OIT, Transparency International...*) ce qui permet de contextualiser géographiquement les risques.

Le système calcule ensuite :

- Une **note RSE** (moyenne des 13 critères RSE)
- Un **risque brut** intégrant les conséquences potentielles
- Un **risque net** après application des recommandations

La méthodologie intègre des **coefficients correcteurs** en fonction de la **complexité de la chaîne d'approvisionnement** et de **l'intensité de la main d'œuvre**.

Pour chaque risque identifié, l'outil évalue :

- **4 types de conséquences** : financières, juridiques, organisationnelles, et d'atteinte à la réputation
- **La probabilité d'occurrence** du risque
- **La criticité** (produit de la gravité par la probabilité)

L'outil propose également des recommandations structurées en 4 domaines d'action :

- Clauses contractuelles
- Dispositifs et décisions internes
- Exigences dans le cahier des charges
- Relations et connaissances fournisseurs

L'application de ces recommandations permet de réduire le risque brut pour obtenir le risque net.

- **État des lieux, engagements & contractualisations** : L'analyse des approvisionnements du Groupement permet d'identifier les produits et les fournisseurs concernés puis de formaliser des procédures et des documents contractuels tels que les chartes Filières Durables.

Avec **des engagements selon les problématiques spécifiques** de chaque filière, les chartes Filières Durables sont développées dans le cadre d'un **dialogue avec les parties prenantes** avec **plusieurs objectifs** : assurer notre devoir de vigilance, s'engager pour la durabilité des filières, définir les critères de durabilité, engager nos fournisseurs. Les **équipes internes sont formées à chacune des chartes Filières Durables correspondant à leur périmètre**.

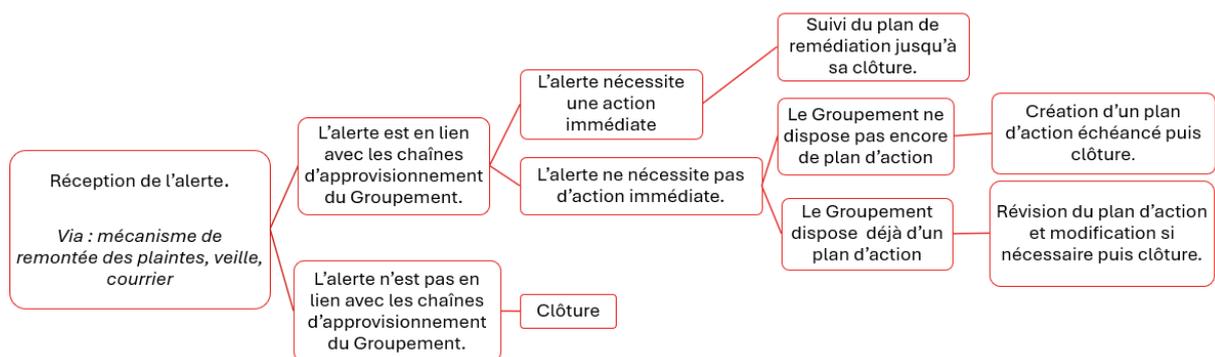
Plusieurs filières identifiées à risques ont déjà fait l'objet d'une démarche formalisée :

- Productions végétales : avocat, huile de palme, cacao, soja, café, tomates, bois, charbon de bois, caoutchouc ;
- Mer : 10 espèces (thon, cabillaud, colin, crevette, sardine, saumon, thon rouge, espadon, requin, truite) ;
- Bientraitance animale : BCC, (poulet, poules pondeuses, filière bovine, vaches laitières, porc, lapin) – Les critères liés à la mer sont incorporés directement dans les démarches formalisées liées aux 10 espèces précédemment citées.

Fondé sur des référentiels sociaux et environnementaux reconnus (Certifications Fairtrade, Rainforest Alliance, PEFC, FSC, Agriculture Biologique, ASC, MSC, Amfori BSCI, SA 8000¹, Amfori BEPI² et sur les normes telles que ISO 26000) ainsi que sur les critères définis par les parties prenantes externes, les **plans de vigilance des filières** sont remis à jour régulièrement au regard des risques sociaux et environnementaux qui apparaissent. Par exemple sur les chartes filières durables déjà diffusées, 18% ont été retravaillées en 2024.

- **Évaluation, indicateurs de performance et suivi des plans de remédiation** : L'évaluation des approvisionnements ainsi que les cartographies des filières font l'objet de suivi dans le cadre d'indicateurs avec mise en place d'actions correctives si nécessaire. La bonne application des chartes peut faire l'objet d'audits organisés par la Direction Qualité RSE.
- **Signalements externes** : Le Groupement suit les alertes provenant des parties prenantes externes et assure un reporting régulier. En 2024, le Groupement a ainsi suivi 11 alertes achats responsables et répondu aux enquêtes suivantes : IFCD (cacao), RSPO (palme), Canopée (RDUE), Bloom (thon), BBFAW – Egg Track – Chicken Track (bien-être animal).

La gestion des alertes suit l'arbre de décision suivant :

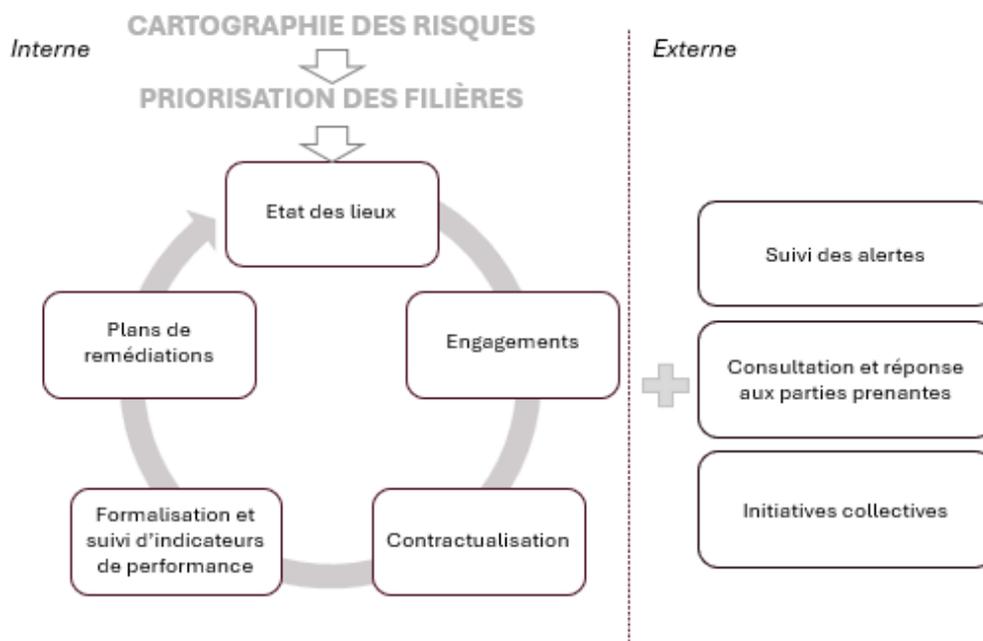


¹ SA8000 : norme qui veille à s'assurer que les salariés aient un poste de travail sûr et sain, et que l'entreprise soit capable de prendre toute mesure préventive et adéquate pour éviter tout risque, accident ou situation pouvant nuire à leur santé physique. Elle s'appuie sur les normes de l'Organisation Internationale du Travail.

² Amfori BEPI : l'Amfori BEPI (Business Environmental Performance Initiative) a pour objectif d'améliorer la performance environnementale au sein des chaînes d'approvisionnement.

D'un point de vue pratique, le dialogue avec les parties prenantes de chaque filière est organisé dans le cadre de groupes de travail associant des partenaires externes, avec une coordination dans le cadre du **Comité de pilotage « Achats Responsables »**.

En synthèse, l'identification et le suivi des filières à risques suit le processus suivant :



Indicateurs de suivi globaux achats responsables :

Descriptif	2021	2022	2023	2024
Nombre de chartes filières durables créées ou mises à jour	7 chartes créées, 1 charte retravaillée	7 chartes retravaillées	5 chartes créées, 7 chartes retravaillées	2 chartes créées, 1 chartes retravaillée
Nombre d'alertes reçues et traitées	3	7	14	11
Nombre d'enquêtes ou reportings parties prenantes auxquelles le Groupement a répondu	-	2	7	7
Nombre de cartographies réalisées	1	2	10	5
Nombre de personnes formées aux enjeux filières durables	33	19	114	140
Nb de personnes formées à la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation importée (cumul)	-	-	55	81

B. Garantir l'absence de déforestation et de conversion d'écosystèmes à haute valeur de conservation ou à haut stocks de carbone

L'analyse géographique met en évidence les **principaux fronts de déforestation et de conversion des écosystèmes**³, et le Groupement a identifié les **risques associés** :

Matière première	Principaux fronts de déforestation	Risques environnementaux	Risques sociaux
Soja & bœuf	Cerrado, Gran Chaco, Amazonie	- Perte de biodiversité (destruction des habitats naturels, impact des monocultures, zoonoses et pandémies, extinction d'espèces) - Détérioration et appauvrissement des sols, glissements de terrain, coulées de boue, avalanches, inondations - Pollution des eaux, perturbation des nappes phréatiques, des cours d'eau et du cycle de l'eau - Suppression des puits de carbone - Incendies et émissions de gaz à effets de serre - Changement climatique	- Non-respect des communautés locales, expropriation et violence - Non-respect des droits humains, travail des enfants et travail forcé - Non-conformité des conditions de travail (liberté d'association, harcèlement, remontée des plaintes, procédures disciplinaires abusives, horaires, rémunérations, santé/ sécurité) - Pauvreté
Huile de palme	Indonésie, Malaisie, Bornéo		
Cacao	Côte d'Ivoire, Ghana		
Café	Brésil, Colombie, Indonésie, Vietnam, Éthiopie		
Bois & Charbon de bois	Bassin du Congo, Afrique orientale		
Caoutchouc	Bassin du Congo, Indonésie, Malaisie		



Sur le soja dans l'alimentation animale le Groupement a pris les engagements suivants pour fin 2025 :

- 100% du soja non issu de la déforestation-conversion d'écosystèmes à Haute valeur de conservation ou Haut stock de carbone après 2008 pour l'Amazonie et 2020 pour les autres écosystèmes.
- Traçabilité du soja jusqu'à la parcelle
- Soutien de la méthodologie ZDC développée par Earthworm et des autres dispositifs de contrôle (Proterra, RTRS au niveau ségrégué)
- Soutien du mécanisme de gestion des risques développé par la SNDI
- Respect du Consentement libre, informé et préalable (CLIP),
- Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.

& sur le bœuf : le Groupement a interdit l'origine Amérique Latine.

Le soja étant la première cause de déforestation importée, nous avons **identifié le soja comme étant un sujet RSE prioritaire**. Le Groupement évalue régulièrement son empreinte soja et effectue via sa filiale Agromousquetaires une cartographie de ses approvisionnements en soja afin de remonter jusqu'aux fabricants d'aliment et aux premiers importateurs.

³ [WWF - Rapport forêts-vivantes.pdf](#)

Le Groupement étudie également la possibilité de réduire les portions de soja dans l'alimentation animale et de s'approvisionner en soja français. Enfin, les fabricants d'aliments identifiés dans nos filières sont interrogés sur leurs politiques d'approvisionnements en soja.

Dispositifs de contrôle reconnus : [Méthodologie ZDC](#) développée par Earthworm, certifications Proterra et RTRS au niveau ségrégué.



Indicateurs de suivi :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	Avancement	Objectif 2025
% de fournisseurs ayant signé la charte soja	54% (Périmètre Volaille et œufs)	33% (Périmètre volaille, œufs, porc, bœuf et produits laitiers)	33% (Périmètre volaille, œufs, porc, bœuf et produits laitiers)	33% (Périmètre volaille, œufs, porc, bœuf et produits laitiers)	=	100%
Empreinte soja	111 314,2 T (volumes 2020, périmètre volaille, œufs, porc, bœuf, lait, yaourts nature, beurre, crème)	112 191 T (périmètre volaille, œufs, porc, bœuf, lait, yaourts, beurre, crème, fromages)	109 617 T (périmètre volaille, œufs, porc, bœuf, lait, yaourts, beurre, crème, fromages)	112 888 T (périmètre volaille, œufs, porc, bœuf, lait, yaourts, beurre, crème, fromages)	+	NA
% de volumes de soja importés en France et analysés selon la méthodologie ZDC	8% (2021-2022)	10% (2022-2023)	24% (2023-2024)	30% (2023-2024)	+	100%
% de soja vérifié zéro déforestation conversion	-	-	5%	5%	=	100%
% de volumes de soja dans l'alimentation aquacole des saumons, certifié zéro-déforestation	-	100%	100%	100%	Objectif atteint	100%

Initiatives collectives : Le Groupement contribue depuis 2020 à des actions de sensibilisation, de transformation et de suivi coordonnées par Earthworm, aux côtés de WWF et Duralim. Un **manifeste** a été signé avec d'autres distributeurs pour engager toute la filière jusqu'aux trader-importateurs dans une démarche de traçabilité et d'exclusion des zones touchées par la déforestation.



Sur l'huile de palme, le Groupement a pris les engagements suivants pour fin 2025 :

- 100% de l'huile de palme non issue de la déforestation-conversion d'écosystèmes à Haute valeur de conservation ou Haut stock de carbone après 2005 pour les forêts primaires et 2018 pour les autres écosystèmes.
- Traçabilité de l'huile de palme jusqu'à la parcelle,
- 100% de l'huile de palme certifiée RSPO a minima au niveau ségrégué,
- Pas de brûlage, garantir une durabilité des cultures via la diminution des pesticides,
- Respect du Consentement libre, informé et préalable (CLIP),

- Respect des droits des travailleurs (normes de l’OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.
- Absence de travail des enfants, égalité des femmes et des hommes
- D’ici 2030 : assurer un revenu décent aux producteurs, un droit humain fondamental

Initiée en 2010, l’action du Groupement a permis de tracer 81 % des volumes jusqu’aux moulins publiés par les premiers importateurs. Il suit les alertes gouvernementales et médiatiques liées aux plantations de palmiers à huile, aux moulins et aux importateurs. En 2023, le Groupement est devenu membre de la [Roundtable on Sustainable Palm Oil](#) (RSPO) afin de contribuer aux filières d’huile de palme durable. Depuis 2024, le Groupement publie son empreinte annuelle d’huile de palme et évalue régulièrement les niveaux de certification RSPO associés sur le périmètre alimentaire et DPH.

Dispositif de contrôle reconnu : Certification RSPO au niveau Ségrégué ou Identité Préservée



Indicateurs de suivi :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	Avancement	Objectif 2025
% de fournisseurs ayant signé la charte huile de palme	53%	66%	50%	50%	=	100%
Empreinte huile de palme	4 772 tonnes <i>(Volumes 2018)</i>	5 514 tonnes	7 783 tonnes	6 271 tonnes	-	NA
Part de volumes d’huile de palme traçable jusqu’au 1er importateur	-	81%	-	88%	+	100%
% de volumes d’huile de palme et palmiste contenant de l’huile de palme certifiée RSPO (hors dérivés)	78%	98%	96%	99%	+	100%
% de volume d’huile de palme MDD contenant de l’huile de palme certifiée RSPO SG ou IP (hors dérivés)	54% <i>(Périmètre Alimentaire)</i>	87% <i>(Périmètre Alimentaire)</i>	87%	89%	+	100%

En outre, le tableau ci-après indique le pourcentage d’huile de palme, palmiste et dérivés en fonction du niveau de certification RSPO en 2024 :

	IP/SG	MB	B&C	Non-certifiée
Huile de Palme	89%	10%	0%	1%
Huile de Palmiste	93%	7%	0%	0%
Dérivés d’huile de palme	8%	19%	4%	69%

IP : Identité préservée / SG : Ségrégué / MB : Bilan de masse / B&C : Book and claim (crédits)

Initiatives collectives : Avec Earthworm, le Groupement suit les alertes et analyse les politiques des importateurs ainsi que la mise en œuvre d'actions correctives. Le Groupement contribue également via cette initiative, au financement du projet de conservation de la forêt fluviale de Lesan du Fond de Conservation pour la Forêt (FCF) en Indonésie.



Sur le cacao - café, le Groupement a pris les engagements suivants pour fin 2025 :

- 100% du cacao et du café non issus de la déforestation-conversion d'écosystèmes à Haute valeur de conservation ou Haut stock de carbone après 2020,
- Traçabilité du cacao et du café jusqu'à la parcelle,
- 100% du cacao et du café certifié ou ayant fait l'objet de contrôles de diligence raisonnée,
- Garantir une durabilité des cultures via l'agroforesterie et la diminution des pesticides,
- Respect du Consentement libre, informé et préalable (CLIP),
- Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.
- Absence de travail des enfants, égalité des femmes et des hommes
- D'ici 2030 : assurer un revenu décent aux producteurs, un droit humain fondamental

Le Groupement soutient le commerce équitable depuis 2005 et entretient un partenariat avec l'organisme de commerce équitable Fairtrade dans l'objectif de certifier progressivement ses produits à marque propre. En 2023, le Groupement a participé au premier reporting IFCD en communiquant les volumes de cacao couverts par des certifications et/ ou des programmes de durabilité ; ainsi que la part des volumes traçables.

Dispositifs de contrôle reconnus : Fairtrade et Rainforest Alliance.



Indicateurs de suivi :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	Avancement	Objectif 2025
% de fournisseurs ayant signé la charte cacao	20%	40%	40%	37%	Charte mise à jour en 2024	100%
% de fournisseurs ayant signé la charte café	-	-	-	50%	Charte créée en 2024	100%
Empreinte cacao (Equivalents fèves de cacao)	-	3 282 tonnes	3 588 tonnes	4 352 tonnes	+	NA
% de volumes de Cacao traçables au pays d'origine	-	99%	99%	99%	=	100%
% de volumes de Cacao traçables à la coopérative	-	0%	89%	63%	-	100%
% de volumes de Cacao certifiés Fairtrade , Rainforest et/ couverts par un programme de durabilité	-	88%	93%	91%	-	100%
% de tablettes de chocolat certifiées Fairtrade	15%	19%	22%	32%	+	NA
% de pâtes à tartiner certifiées Fairtrade	0%	70%	87%	87%	=	NA
% de café brut certifié Fairtrade ou Rainforest	-	24%	34%	34%	=	NA

Initiatives collectives : le Groupement suit les groupes de travail de l'Initiative Française pour un Cacao Durable (IFCD) et participe à la mise en place d'indicateurs de suivi liés aux volumes de produits commercialisés. Le Groupement contribue également via cette initiative, au financement du projet terrain de la réserve naturelle Mabi-Yaya de Nitidae, en Côte d'Ivoire.



Sur le bois, le charbon et le caoutchouc naturel, le Groupement a pris les engagements suivants pour fin 2025 :

- 100% du bois et du caoutchouc naturel non issus de la déforestation-conversion d'écosystèmes à Haute valeur de conservation ou Haut stock de carbone après 2020,
- Traçabilité du bois, charbon et caoutchouc naturel jusqu'à la parcelle,
- 100% du bois, charbon et caoutchouc certifié,
- Absence d'essences de bois à risques, absence de bois ou caoutchouc naturel provenant de récoltes sur tourbe
- Respect du Consentement libre, informé et préalable (CLIP),
- Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.

Les équipes achats des enseignes utilisent une matrice de gestion des risques liés au bois développée par Earthworm, qui définit les risques associés au produit acheté en fonction de l'essence de bois, du pays d'origine et du niveau de certification. Le charbon de bois est origine France ou Namibie. Lorsque le charbon provient de Namibie, il est importé directement par notre bureau d'import. Le Groupement dispose de la traçabilité complète du charbon jusqu'aux usines et aux fermes. En Namibie, le Groupement mandate des audits sociaux au niveau des usines et des fermes et suit la mise en œuvre des plans d'actions associés.

Dispositifs de contrôle reconnus : FSC et PEFC sur les enjeux environnementaux, Earthworm et Amfori sur les enjeux sociaux.



Indicateurs de suivi :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	Avancement	Objectif 2025
% de produits MDD et MN contenant du bois ou des dérivés du bois certifiés FSC ou PEFC, origine France ou recyclé <i>(Enseignes Bricolage)</i>	70%	78%	91%	98%	+	100%
% de produits contenant du bois ou des dérivés du bois certifiés FSC ou PEFC <i>(Intermarché Netto Droguerie Hygiène Parfumerie)</i>	-	89%	89%	89%	=	100%
% de charbon de bois certifié FSC ou PEFC	-	100%	100%	100%	=	100%

C. Lutter contre la surpêche et améliorer les systèmes d'aquaculture

Une forte pression de pêche à partir des années 1950 a conduit à une surexploitation des ressources halieutiques. D'après le rapport 2024 de la FAO « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture », **37,7 % des stocks étaient surexploités en 2021**, sachant qu'il existe d'importantes disparités entre les 15 principales zones de pêche de la FAO ayant fait l'objet d'un suivi.

Si l'on prend en compte les niveaux de production des 10 espèces marines dont les quantités débarquées étaient les plus importantes (27,4 % de l'ensemble des débarquements) en 2021, on constate que 78,9 % de leurs stocks étaient exploités à un niveau biologiquement durable. De même, 87 % des principales espèces de thonidés ont été exploitées à un niveau biologiquement durable. La FAO remarque que ces exemples témoignent des effets positifs d'une gestion efficace des pêches.

Armateur de pêche fraîche en France, Agromousquetaires est particulièrement sensibilisé aux impacts liés à la surpêche et à l'aquaculture intensive.

Le pôle Mer d'Agromousquetaires est engagé pour une pêche fraîche durable et met à jour chaque année ses engagements avec trois objectifs :

- promouvoir une offre responsable et diversifiée de poissons dont les populations sont en bonne santé et pêchées par des navires français, dont il garantit la sécurité des équipages ;
- encadrer ses achats par des chartes d'approvisionnement espèces sensibles ;
- améliorer la sélectivité de ses engins de pêches et maîtriser les déchets plastiques en mer comme à terre.

Les **3 principaux risques de la pêche et de l'aquaculture** sont :

- Dégradation des écosystèmes
- Impact sur le bien-être des animaux
- Conditions sociales liées au travail maritime

Des risques sociaux et environnementaux significatifs ont été identifiés en particulier sur 10 espèces, à savoir le thon, le saumon, la crevette, le cabillaud, le colin, la sardine, la truite, le thon rouge, l'espadon et le requin :

Matière première	Risques environnementaux	Risques sociaux
Thon	- Perte de biodiversité (surexploitation des ressources, destruction des habitats naturels et des mangroves, « shark finning », extinction d'espèces) - Pollution des eaux et des terres côtières, déchets - Salinisation des terres agricoles et des eaux souterraines - Bien-être des animaux - Suppression des puits de carbone - Changement climatique	- Conflits sociaux avec d'autres utilisateurs des ressources (eau, mangrove) - Travail forcé - Non-respect des droits humains - Non-conformité des conditions de travail (liberté d'association, harcèlement, remontée des plaintes, procédures disciplinaires abusives, horaires, rémunérations, santé/ sécurité) - Pauvreté
Saumon		
Crevette		
Cabillaud		
Colin d'Alaska, lieu noir, merlan, merlu		
Sardine		
Truite		
Thon rouge		
Espadon		
Requin		

En 2022, Agromousquetaires a engagé son plan « **Engagés pour une pêche durable** » pour répondre aux attentes de la société civile en matière de gestion de l'écosystème marin en préservant l'emploi et la pérennité de la filière.

Dans le cadre de ce plan, les marins de notre flotte travaillent dans le respect de l'écosystème dans lequel ils évoluent. Les actions concernent notamment :

- le respect d'une taille minimum de capture ;
- la fermeture de zones pendant la période de reproduction de certaines espèces ;
- la conservation à bord des déchets non organiques ;
- la lutte contre la pêche illégale.

Agromousquetaires est désengagée de la pêche au-delà de 800 m de profondeur depuis 2015.

Le plan passe également par l'évaluation des réserves halieutiques et par une transformation de la filière pour améliorer les techniques de pêche et mieux cibler les espèces abondantes.

Avec l'objectif de protéger les espèces marines sensibles, l'environnement et l'impact social, le contenu des chartes et des engagements peut être résumé comme suit :

	Certification	Traçabilité	Environnement	Social
<p>Pêche</p>  <p>Thon, Cabillaud, Colin, Crevette, Sardine, Saumon, Thon rouge, Espadon, Requin</p>	 <p>MSC recommandée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'au bateau de pêche • Interdiction approvisionnement bateaux liste noire 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des stocks • Préservation des écosystèmes • Interdiction « shark finning » • Gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect droits travailleurs • Respect lois liées au travail maritime
<p>Aquaculture</p>  <p>Crevette, Saumon, Truite</p>	 <p>ASC recommandée</p>	<p>Jusqu'à la ferme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de poissons transgéniques • Aliments alternatifs • Bien-être animal • Bonne gestion maladies 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect droits travailleurs • Respect des communautés

En matière de pêche durable, les modalités de notre démarche d'achat responsable sont également adaptées à chaque matière première, avec **des chantiers priorités sur les 3 matières premières les plus consommées et les plus sensibles : le thon, le saumon et la crevette.**


Sur le thon, le Groupement a pris les engagements suivants :

- 100% du thon traçable jusqu'aux navires de pêche,
- Absence de thon provenant de zones surpêchées, surexploitées ou effondrés, à savoir l'interdiction de l'albacore origine Océan Indien et du germon de Méditerranée,
- Privilégier les techniques de pêche telles que la pêche à la ligne, à la canne ou encore à la senne sur banc libre, pour remplacer progressivement l'utilisation des méthodes de pêche les plus impactantes (senne sous DCP),
- Utilisation de 100% de DCP strictement non-maillants (y compris les filets ficelés en boudin et les filets à petites mailles) à 2025, et l'utilisation de 100% de DCP biodégradables à 2030,
- Récupérer les DCP lorsqu'ils entrent dans les zones à fort risque d'échouage et encourager la récupération des DCP sans balise hors des zones de pêche
- Limiter les prises de thon juvéniles,
- Interdire les filets maillants dérivant à grande capacité,
- Encourager les bonnes pratiques pour éviter et atténuer les prises accessoires et les relâcher, notamment concernant les squalidés, les raies, et les mammifères (tortues et oiseaux marins).
- Interdire le shark finning et exiger la mise en place de politiques d'ailerons de requins naturellement attachés sans exception,
- Interdiction de pêcher sous des bancs de dauphins et autres mammifères marins
- Interdire le rejet en mer de poissons morts,
- Encourager la consommation des poissons non ciblés à bord ou sur le marché local
- Limiter le rejet de déchets en mer,
- Interdiction des pavillons à risques INN et sociaux forts,
- Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.

Le Groupement réalise tous les ans une cartographie des approvisionnements. Les fournisseurs sont interrogés entre autres sur l'origine des conserveries, les bateaux de pêche, les zones de pêche, les espèces pêchées, les volumes de thon certifiés MSC, les techniques de pêche utilisées et les politiques sociales à bord des navires. En fonction des résultats le Groupement suit la mise en place de plans d'actions correctifs. Enfin, le Groupement s'investit au sein des organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) via des déclarations pour la mise en place de quotas de pêche

Dispositifs de contrôle reconnus : MSC sur les enjeux environnementaux, Fairtrade, RFVS, Friend of the sea sur les enjeux sociaux.


Indicateurs de suivi :

Descriptif	2019	2021	2023	2024	Avancement	Objectif 2025
% de volumes de thon albacore issu de pêche à la senne sous DCP	47%	34%	48%	En cours de réactualisation	+	40%
% de volumes de thon listao issu de pêche à la senne sous DCP	88%	89%	93%	En cours de réactualisation	+	80%
% de volumes de thon listao issu de pêche à la canne & ligne	3%	5%	7%	En cours de réactualisation	+	NA

Initiatives collectives : Le Groupement adhère au Global Tuna Alliance (GTA) et réalise des cartographies de ses chaînes d’approvisionnement de thon, dont les données sont ensuite analysées par le GTA et Global Fishing Watch.



Sur la crevette, le Groupement a pris les engagements suivants :

- 100% de crevettes traçables jusqu’à la production primaire
- Refuser de s’approvisionner auprès de bateaux inscrits sur une liste noire officielle : listes INN des ORGP, liste noire des pays ne luttant pas contre la pêche INN publiée par la Commission Européenne.
- Prendre en compte les recommandations relatives à l’état des stocks et transmises par les organisations internationales,
- Les filets maillants doivent être récupérés pour éviter la pêche fantôme
- Les navires doivent respecter l’interdiction de la découpe d’ailerons de requins et imposer une exigence d’ailerons naturellement attachés.
- Les navires doivent mettre en place un plan de réduction des déchets en mer
- Préserver les écosystèmes environnants : minimiser la salinisation des terres et des eaux souterraines, interdire la déforestation et dégradation des forêts ou zones de mangroves autour des fermes, limiter la pollution organique et chimique.
- Procédures de gestion des échappées
- Suivre les indicateurs de la qualité de l’eau
- Suivre les indicateurs de bien-être animal
- Interdire la pratique de l’ablation du pédoncule oculaire (épédonculation)
- Tendre progressivement vers un étourdissement respectueux du bien-être animal
- Alimentation aquacole - Progresser vers un FFDR⁴ inférieur à 1 pour la farine et l’huile de poissons, c’est à dire utiliser moins de 1kg de poissons d’élevage pour produire 1 kg de poissons d’élevage.
- Alimentation aquacole – Restreindre à 5% les farines et huiles de poissons provenant d’Afrique de l’Ouest
- Alimentation aquacole – D’ici à 2030, tout le soja dans l’alimentation des crevettes doit être non issu de la déforestation ou de la conversion d’écosystèmes.
- Alimentation aquacole – D’ici à 2030, tous les ingrédients d’origine marine devront être certifiés MSC, Marin Trust ou issus d’un FIP robuste.
- Respect des droits des travailleurs (normes de l’OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.

Dispositifs de contrôle reconnus : MSC sur les enjeux environnementaux de la pêche, Fairtrade, RFVS, Friend of the sea sur les enjeux sociaux de la pêche, ASC, Global Gap, Best Aquaculture Practices et Mister Goodfish sur l’aquaculture.



⁴ FFDR = Forage Fish Dependency Ratio

Indicateurs de suivi :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	Avancement	Objectif 2030
% de volumes de crevettes issus de fermes labélisées Mister Goodfish ou faisant l'objet d'un plan d'action (Hors banc marée)	71% (Sur les crevettes origine Équateur)	84% (Sur les crevettes origine Équateur)	52% (Sur les crevettes origine LATAM)	63% (Sur les crevettes origine LATAM)	+	100%
% de références de crevettes brutes certifiées Bio, ASC, MSC ou issues d'une filière responsable Label Rouge. (Hors banc marée)	75%	75%	64%	63%	=	NA

Initiatives collectives : Avec Earthworm, le Groupement soutient la réalisation de cartographies et de visites de fermes et d'usines de crevettes dans les pays d'Amérique Latine dans le cadre de sa participation au groupe de travail Crevette de l'ONG Earthworm Foundation. L'objectif est d'impulser de nouvelles pratiques d'élevage via la mutualisation des efforts avec les autres distributeurs et la mise en place de plans de progrès en collaboration avec les différents acteurs de la filière.


Sur le saumon, le Groupement a pris les engagements suivants :

- 100% de saumon traçable jusqu'à la production primaire
- Refuser de s'approvisionner auprès de bateaux inscrits sur une liste noire officielle : listes INN des ORGP, liste noire des pays ne luttant pas contre la pêche INN publiée par la Commission Européenne.
- Prendre en compte les recommandations relatives à l'état des stocks et transmises par les organisations internationales,
- Sauf si le saumon est certifié MSC :
 - o *Salmo salar* en zone FAO 27 (Atlantique Nord Est) et dans la mer Baltique ;
 - o *Saumon Pacifique* (*Oncorhynchus* spp. , *Oncorhynchus nerka*, *O. kisutch*, *O. gorbuscha*, *O. tshawytscha*, *O. keta*) pour la zone FAO 61 Russie.
- Privilégier les approvisionnements en provenance des stocks de *Saumon Pacifique* (*Oncorhynchus kisutch*, *O. gorbuscha*, *O. tshawytscha*, *O. keta*, *O. nerka*) en bonne santé de la zone FAO 67 (Pacifique Nord-Ouest, Alaska et Canada).
- Les filets maillants doivent être récupérés pour éviter la pêche fantôme
- Les navires doivent respecter l'interdiction de la découpe d'ailerons de requins et imposer une exigence d'ailerons naturellement attachés.
- Les navires doivent mettre en place un plan de réduction des déchets en mer
- Préserver les écosystèmes environnants : habitats, fonds marins, faune sauvage, limiter la pollution des eaux et des sols.
- Procédures de gestion des échappées.
- Suivre les indicateurs de la qualité de l'eau
- Suivre les indicateurs de bien-être animal : taux de mortalité, indicateurs physiques et comportementaux, manipulations, densité, transport, abattage.

- Limiter et gérer la concentration moyenne en poux de mer
- Interdire l'utilisation de poissons nettoyeurs
- Assurer un étourdissement respectueux du bien-être animal
- Alimentation aquacole – D'ici 2030, atteindre un FFDR⁵ inférieur à 1 pour la farine et l'huile de poissons, c'est à dire utiliser moins de 1kg de poissons d'élevage pour produire 1 kg de poissons d'élevage.
- Alimentation aquacole – Restreindre à 5% les farines et huiles de poissons provenant d'Afrique de l'Ouest
- Alimentation aquacole – D'ici à 2030, tout le soja dans l'alimentation des crevettes doit être non issu de la déforestation ou de la conversion d'écosystèmes.
- Alimentation aquacole – D'ici à 2030, tous les ingrédients d'origine marine devront être certifiés MSC.
- Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.

Dispositifs de contrôle reconnus : MSC sur les enjeux environnementaux de la pêche, Fairtrade, RFVS, Friend of the sea sur les enjeux sociaux de la pêche, ASC, Global Gap, Best Aquaculture Practices sur l'aquaculture.



Indicateurs de suivi :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	Avancement	Objectif 2030
% de références de saumon brut certifié Bio, ASC, MSC ou Label Rouge. (Hors banc marée)	35%	41%	33%	34%	+	100%
FFDR (Forage Fish Dependency Ratio) soit taux de dépendance aux pêcheries minotières - farine dans l'alimentation des saumons d'élevage	-	-	0,54	-	Objectif atteint	<1
FFDR (Forage Fish Dependency Ratio) soit taux de dépendance aux pêcheries minotières - huiles dans l'alimentation des saumons d'élevage	-	-	1,58	-	NA	<1
% des farines et huiles de poissons fourrages certifiées MSC, Marin Trust, FIP	-	-	95,7%	-	NA	100%
% des ingrédients marins provenant d'Afrique de l'Ouest	-	-	2,4%	-	Objectif atteint	<5%

⁵ FFDR = Forage Fish Dependency Ratio

Initiatives collectives : Dans le cadre de la participation du Groupement au groupe de travail Aquafeed de l'ONG Earthworm Foundation, des cartographies filières sont régulièrement organisées. Les éleveurs et producteurs sont interrogés sur leurs pratiques d'élevage, le bien-être assuré aux animaux ainsi que sur l'alimentation des poissons d'élevage. Les questions portent sur la densité des bassins, la durée de croissance en eau de mer, la qualité de l'eau, l'utilisation d'antibiotiques, le taux de mortalité, les traitements utilisés contre les maladies et parasites, la composition des rations, l'origine des aliments, les certifications associées et l'utilisation éventuelle de protéines alternatives. En 2022, Groupement s'est fixé dans le cadre de ce groupe de travail des objectifs en faveur d'une alimentation aquacole plus durable : diminuer la dépendance aux pêcheries minotières, améliorer la durabilité des pêcheries minotières et assurer la durabilité du soja. Par ailleurs, le Groupement participe à l'initiative CARE Salmon, ayant pour objectif de définir les critères bien-être animal du saumon.



D. Assurer un bien-être animal pour tous les animaux

Convaincus que le respect des animaux et de ceux qui les élèvent est l'un des piliers d'une offre alimentaire responsable, les Mousquetaires ont fait des cinq libertés fondamentales des animaux le socle de leur démarche bien-être animal.

Pour chaque filière - bœuf, porc, lait, volaille, œufs – nous adaptons les cahiers des charges aux différents enjeux : accès au plein air, mutilations, densité au m², nourriture, durée du transport, conditions d'abattage. Nous progressons par étape avec des tests avant généralisation.

À titre d'exemples :

Volaille

- Nos poulets de chairs label rouge et bio à la marque Volaé sont étiquetés « BEA » ;
- Depuis 2025, le Groupement ne commercialise plus d'œufs coquille à marque propres issus de poules élevées en cage ;
- Jusqu'en 2026, le Groupement s'est engagé à basculer tous les ovoproduits contenus dans les produits à marque propre en mode d'élevage hors cage ;
- A échéance 2026, le Groupement s'est engagé à respecter les critères du Better Chicken Commitment ;
- Le Groupement formalise avec le CIWF et Welfarm des chartes petites espèces dinde, canard, lapin ;
- En 2024, le Groupement Mousquetaires s'est engagé à atteindre 100% de lapins passés en élevage en enclos d'ici fin-2029. Le lapin élevé hors-cage dans de grands enclos, pour 100 % de la viande fraîche à marque propre d'ici 2029. Le Groupement Mousquetaires a reçu une Mention d'Honneur aux Lapins d'Or pour cet engagement à transitionner vers des systèmes d'élevage où les lapins à l'engraissement bénéficient d'espace pour bondir ou se mettre debout, peuvent accéder à des terriers et plateformes, ainsi qu'à des substrats à ronger.

Grandes espèces

- Notre lait sous la marque Pâturages provient de vaches qui pâturent 150 jours minimum, l'un des critères de la charte « Bien-être animal et pâturage » rédigée avec les producteurs de lait en contrat avec nos laiteries.

Une **description exhaustive de la démarche de bientraitance animale du Groupement** est publiée chaque année depuis 2020 sur le site Mousquetaires.com dans le cadre du BBFAW du CIWF. Une nouvelle version a été publiée en Septembre 2024.

Dispositifs de contrôle reconnus :

Association Étiquette Bien-être animal.



Indicateurs de suivi :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	Avancement	Objectif 2025
% d'œufs coquille issus d'élevage hors cage	-	76%	82%	85%	+	100%
% d'ovoproduits issus d'élevage hors cage	-	39%	29%	41%	+	100%
% de références de poulet brut BIO étiquetés AEBEA	85%	85%	85%	100%	Objectif atteint	100%
% de références de poulet brut Label Rouge étiquetés AEBEA	92%	100%	100%	100%	Objectif atteint	100%

Initiatives collectives : Car l'engagement de tous est important, le Groupement développe également l'information des consommateurs. Membre et administrateur de [l'Association Étiquette Bien-Être Animal](#) (AEBEA), le Groupement applique ainsi les référentiels d'étiquetage finalisés.



En 2023, le Groupement a participé à l'élaboration du référentiel AEBEA poules pondeuses. En 2025, le Groupement participe à l'élaboration du référentiel AEBEA vaches laitières.

E. Faire respecter les droits humains.

Les Mousquetaires ont des activités d'import de produits finis à marques propres via leur bureau d'import ITM Import pour les enseignes Intermarché et Netto et un partenariat avec le bureau d'import A.R.E.N.A. pour les Intermarché et Netto ainsi que les enseignes de Bricolage du Groupement.

Les produits importés sont majoritairement non-alimentaires : équipements de la maison, linge de maison, sous-vêtements, arts de la table, papeterie, jouets, charbon de bois, bricolage, construction, électronique, mobilier et équipements de jardin.

La part de l’alimentaire est principalement constituée de produits de la mer et d’épicerie exotique (lait de coco, ananas, etc.).

Via son adhésion à l’initiative AMFORI BSCI, le Groupement s’engage à faire auditer par des tierces parties (cabinets d’inspections) les usines fabricant ses produits à marque propre et à suivre l’avancement des plans d’actions des usines.

Le Groupement diffuse à l’ensemble de ses fournisseurs imports le code de conduite AMFORI reprenant les principes à respecter : système de gestion sociale, implication et protection des travailleurs, droit à la liberté d’association et à la négociation collective, absence de discrimination, violence ou harcèlement, rémunération juste, heures de travail décentes, santé et sécurité au travail, absence de travail d’enfants, protection spéciale des jeunes travailleurs, pas d’emploi précaire, pas de travail forcé, d’esclavage moderne et de traite des êtres humains, protection de l’environnement, comportement éthique dans le cadre d’activités commerciales.

En 2023, le Groupement a renforcé son système de gestion des audits sociaux :

- Passage des audits en mode inopiné,
- Attribution d’un statut de risque par pays,
- Formalisation d’un arbre de décision,
- Rédaction d’une procédure en cas d’alerte Zéro Tolérance.

En 2025, le Groupement demande progressivement des rapports d’audits sociaux sur les matières premières importées en plus des produits finis provenant de pays à risques.

Via le système AMFORI et leur partenariat avec des initiatives telles que ULULA dans le cadre du programme « Worker’s voice », le Groupement reçoit et suit les alertes remontées directement par des employés des usines de produits finis.

Dispositifs de contrôle reconnus :

AMFORI BSCI et AMFORI BEPI



Indicateurs de suivi :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	Avancement	Objectif 2030
Nombre d’usines à risques (<i>import direct</i>)	612	488	391	354	-	NA
Nombre d’usines à risques (<i>importateurs</i>)	-	-	284	286	=	NA
Nombre d’audits sociaux réalisés sur le parc d’usines à risques (<i>import direct</i>)	406	250	271	233	-	NA
Nombre d’audits sociaux réalisés sur le parc d’usines à risques (<i>importateurs</i>)	-	-	106	109	=	NA
% d’usines à risques auditées socialement (<i>import direct</i>)	94%	81%	87%	82%	-	100%
% d’usines à risques auditées socialement (<i>importateurs</i>)	-	-	65%	65%	=	100%
% d’usines notées A, B ou C (<i>import direct</i>)	95%	96%	99%	93%	=	100%

% d'usines notées A, B ou C (importateurs)	-	-	90%	90%	=	100%
Nombre d'usines à risques non-conformes (notées D) (Import direct)	26	11	4	5	=	0
Nombre d'usines à risques non-conformes (notées D) (Importateurs)	-	-	3	3	=	0
Nombre d'usines à risques ayant partagé leur plan de remédiation social	-	-	3	68 (11%)	+	100%
Nombre d'usines à risques auditées via un référentiel environnemental	-	-	3	25	+	NA

Initiatives collectives : Le Groupement participe aux groupes de travail AMFORI sur le référentiel d'audit social BSCI, les enjeux liés aux conditions de travail dans le secteur de la mer ainsi que les enjeux de travail forcé.



F. Encourager une agriculture responsable

Les pratiques agricoles conditionnent l'avenir de l'environnement, de l'alimentation et de la santé humaine.

Avec **l'ambition de devenir l'acteur référent en matière de pratiques de production et de modes d'alimentation responsables**, les Mousquetaires accompagnent la transformation du modèle agroalimentaire via la valorisation de l'agriculture biologique, un plan « pesticides » et un soutien actif à l'agroécologie. Avec des résultats déjà concrets pour les consommateurs.

À titre d'exemple, l'enseigne Intermarché s'est attachée depuis plusieurs années à faire progresser la part des produits Biologiques dans ses assortiments. Néanmoins du fait des différentes crises et périodes d'inflation, les produits Biologiques ont encore vu leurs ventes réduire en 2024.

Face à ces changements de consommation l'offre a été adaptée et s'est recentrée. Ainsi fin 2023, l'enseigne comptait 1 523 références Biologiques.

La part de marché d'Intermarché sur les produits Biologiques a quant à elle connu une forte progression depuis fin 2018 avec un passage de 13 % à 16,3 % en 2024.

Parallèlement, le Groupement déploie depuis 2017 un **plan pesticides ambitieux**. Concerté avec des ONG, instituts techniques, chercheurs... et en co-construction avec les filières pilotes, notamment avec son pôle industriel Agromousquetaires, son objectif est de supprimer les substances actives les plus dangereuses pour la santé ou l'environnement. Il permet aux agriculteurs de travailler sur des solutions alternatives : biocontrôles, lutte physique, changement des pratiques culturales, etc.

De même, afin de proposer **des produits labellisés « Zéro Résidu de Pesticides »** (ZRP), les Mousquetaires se sont appuyés sur des référentiels solides, élaborés par le collectif Nouveaux Champs. Ils ont ainsi formalisé un référentiel d'audit complémentaire pour les filières non certifiées par un organisme tierce partie, afin de maîtriser les risques sur toute la chaîne d'approvisionnement.

Ainsi, fin 2024, 13 références MDD « Zéro Résidu de Pesticides » étaient disponibles chez Intermarché sur différents marchés : dans le secteur des fruits et légumes frais à marque « Mon Marché Plaisir » et jus à la marque « Paquito ») et des légumes en surgelés et conserves à marque « Saint Eloi ».

Agromousquetaires a également contribué à l'émergence en France de la première filière « **Haute Valeur Environnementale** » (HVE) pour le blé, seule certification reconnue par l'État pour l'agroécologie, également développé dans la vigne. Ce mode de production responsable prend en compte les ressources et les équilibres naturels, limite l'utilisation d'intrants, et privilégie les pratiques qui protègent la biodiversité.

Après trois années d'une co-construction associant d'une part deux de ses moulins et 38 céréaliers, d'autre part ses unités de production et 47 vigneron, Intermarché a commercialisé trois premiers pains issus de cultures de blé HVE, et 9 références de vins.

De façon plus globale, s'agissant du HVE, fin 2024, 213 références étaient certifiées HVE sur l'ensemble du portefeuille MDD : principalement dans le secteur des fruits et légumes frais mais également en vins, , pain et pâtes.

De plus, selon les marchés, le label HVE est combiné avec d'autres labels ou certifications : en particulier avec le ZRP (zéro résidu de pesticide), VER (Verger éco- responsable) ou CRC.

En 2021, le Groupement s'est lancé dans une **démarche collective pour la transition agricole**.

Les Mousquetaires ont ainsi rejoint en septembre 2021, le groupe de travail sur la transition agricole porté par Earthworm Foundation. Initié à la suite de la course zéro pesticide lancée par Greenpeace, ce groupe de travail a pour vocation de mutualiser les actions avec les différents membres de la grande distribution pour accélérer la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les filières fruits et légumes.

Afin de partir rapidement sur des actions opérationnelles, un premier travail sur la filière pomme de terre de consommation a été initié en 2022.

Le Groupement participe également à un groupe de travail sur la durabilité de filières, notamment avec Earthworm sur la filière Avocat depuis 2022.

6. Dispositif d'alerte

Conformément aux exigences de la loi, le Groupement a mis en place un **dispositif d'alerte permettant de recueillir des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques.**

Ce dispositif a été mis en place en application de la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 » et de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 dite « Devoir de vigilance », ainsi que de la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection du lanceur d'alerte. Le dispositif est accessible via un **formulaire en ligne sur le site internet du Groupement** :

<https://www.mousquetaires.com/conformite-ethique/>

Ce dispositif accessible à tout tiers permet notamment de signaler toute « *atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités d'une des Entités Les Mousquetaires ou de ses sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.* »

Tout collaborateur interne de l'entité, mandataire social de l'entité, personne dont la relation de travail s'est terminée, personne qui s'est portée candidate à un emploi, actionnaire, associé, titulaire de droits de vote au sein de l'assemblée générale de l'entité, membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance, collaborateur extérieur et occasionnel (notamment travailleur temporaire, stagiaire ou prestataire de service), cocontractant de l'entité et ses sous-traitants, qui obtient des informations dans le cadre de ses activités professionnelles, peut avoir recours à la présente procédure d'alerte pour signaler un fait relevant du domaine de l'alerte tel que défini dans le formulaire de signalement.

Les personnes mentionnées ci-dessus qui n'ont pas obtenu des informations dans le cadre de leurs activités professionnelles ainsi que toute autre personne peuvent également avoir recours à la présente procédure d'alerte pour signaler un fait relevant du domaine de l'alerte tel que défini dans le formulaire, dont elles ont eu personnellement connaissance.

Pour pouvoir recourir à la procédure d'alerte et bénéficier de la protection qui y est attachée, l'auteur du signalement doit en outre :

- Être une personne physique,
- S'inscrire dans une démarche sans contrepartie financière directe et de bonne foi, c'est-à-dire (i) ne pas chercher un avantage ou un profit quelconque, et notamment financier, pour lui-même ou l'un de ses proches, et (ii) ne pas chercher à nuire, notamment en faisant état d'informations trompeuses ou en portant délibérément de fausses accusations. Une alerte qui n'aurait pas été émise de bonne foi ou sans contrepartie financière directe exposerait son auteur à une sanction disciplinaire ainsi que des poursuites judiciaires.

En revanche, l'utilisation de bonne foi du dispositif n'expose son auteur à aucune sanction disciplinaire, quand bien même les faits s'avéreraient par la suite inexacts ou ne donneraient lieu à aucune suite.

Le signalement est traité de manière à préserver la confidentialité des informations concernant l'auteur du signalement et ce n'est qu'à titre très exceptionnel lorsqu'il concerne des faits graves et relatés de façon suffisamment détaillée qu'un signalement anonyme pourrait être traité, après avoir fait l'objet d'un examen préalable de recevabilité par le Référent Éthique afin de décider de l'opportunité de son traitement.

Tout signalement est transmis au Directeur Éthique & Conformité du Groupement, Référent Éthique, qui assure un traitement des alertes en relation avec les responsables concernés, notamment Directeur Qualité RSE ainsi que le Directeur des Ressources Humaines du Groupement. Les données transmises sont traitées en toute confidentialité dans le strict respect des réglementations applicables en matière de protection des données personnelles.

7. Évaluation et suivi

Nos actions font l'objet d'un suivi à plusieurs niveaux.

S'agissant des enjeux environnementaux, l'ensemble des sites exploités par le Groupement pour les activités logistiques et agroalimentaires font l'objet de contrôles réguliers de la part des autorités, notamment dans le cadre du suivi des autorisations ICPE.

S'agissant des risques et des enjeux concernant les collaborateurs de l'entreprise, un suivi est assuré conformément à la loi dans le cadre **des Comités Économiques et Sociaux** ainsi que des Commissions dédiées.

Chaque accord d'entreprise fait par ailleurs l'objet d'un bilan d'évaluation de la mise en œuvre qui constitue également un outil de pilotage et de suivi des actions mises en œuvre, partagé avec les organisations syndicales.

L'ensemble des initiatives font l'objet d'un suivi avec l'ensemble des parties prenantes concernées, notamment les ONG et les experts.

Le **suivi des relations avec les prestataires** est assuré dans le cadre de réunions au niveau national et le cas échéant au niveau des sites concernés.

Le pilotage des sujets pour les activités logistiques est réalisé dans le cadre de la démarche QHSE intégrant notamment les audits de certifications de service et le pilotage de la norme ISO 50001 (Management de l'énergie) ou encore la démarche SMBC (Stratégie Mousquetaires Bas Carbone).

L'audit de certification reprend l'ensemble des points de contrôle sécurité sur le métier transport avec une vérification de la remise contre émargement au patron tractionnaire du Guide conducteur et du protocole de sécurité base.

La **Direction Qualité RSE** assure la consolidation des indicateurs RSE pour l'ensemble des entités du Groupement. **Le rapport de développement durable contient également plusieurs indicateurs** en lien avec les enjeux et les risques identifiés.